

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 01690

Numéro SIREN : 482 605 771

Nom ou dénomination : SAFRAN AEROSYSTEMS

Ce dépôt a été enregistré le 16/06/2024 sous le numéro de dépôt 11078

SAFRAN AEROSYSTEMS

Société par actions simplifiée au capital de 213.594.940 euros
Siège social : 61 rue Pierre Curie, 78370 Plaisir
482 605 771 RCS Versailles

COMPTES ANNUELS**(ETATS FINANCIERS et ANNEXE)****DE L'EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023**

Certifiés conformes,
Le 16 avril 2024,



Joël Berkoukchi
Président

SAFRAN AEROSYSTEMS
61, rue Pierre Curie
78370 PLAISIR

A. ETATS FINANCIERS

B. ANNEXE

1.	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	7
2.	FAITS MARQUANTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	9
3.	PRINCIPES COMPTABLES	10
4.	NOTES SUR LE BILAN	18
5.	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	26

A. ETATS FINANCIERS

Compte de résultat au 31 décembre 2023

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	31.12.2022	31.12.2023
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires	4.1	623 016	728 586
Production stockée		-26 178	10 388
Production immobilisée		0	0
Transfert de charge d'exploitation	4.2		
Reprises sur provisions et dépréciations			
Amortissement/dépréciation des immobilisations			
Dépréciation de l'actif circulant		21 773	14 618
Provisions pour risques et charges			
Autres produits		68 787	60 271
Produits d'exploitation (1)		687 398	813 864
CHARGES D'EXPLOITATION			
Consommation de l'exercice en provenance de tiers			
Achats de marchandises		116	281
Variation se stocks (marchandises)		-1 434	573
Achats stockés d'approvisionnement		277 046	315 626
Matières premières			
Autres approvisionnements			
Variation des stocks d'approvisionnements		-21 243	-14 489
Achats de sous-traitance		26 956	26 956
Achats non stockés de matières et fournitures		17 273	17 273
Services extérieurs		86 631	108 901
Impôts, taxes et versements assimilés		14 051	6 449
Charges de personnel			
Salaires et traitements		143 950	163 061
Charges sociales		62 002	81 004
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Amortissement/dépréciation des immobilisations		16 496	16 905
Dépréciation de l'actif circulant		1 263	8 668
Provisions pour risques et charges		22 943	27 951
Autres charges et produits financiers			
Autres charges		1 398	5 386
Charges d'exploitation (2)		647 447	764 544
Résultat d'exploitation (1) - (2)		39 951	49 320
Produits financiers		8 252	7 883
Charges financières		1 249	1 593
Résultat financier	4.3	7 003	6 290
Résultat courant (avant impôts)		46 954	55 610
Produits exceptionnels		23 760	515 840
Charges exceptionnelles		9 906	519 039
Résultat exceptionnel	4.4	13 854	-3 198
Participation / Intéressement		5 293	4 406
Impôts	4.5	16 709	13 278
Total des produits		719 409	1 337 587
Total des charges		680 603	1 302 858
Résultat net (profit)		38 806	34 728

Bilan au 31 décembre 2023

ACTIF		Note	31.12.2022	Actif brut	Amortissements et dépréciations	31.12.2023
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Immobilisations incorporelles		3.1	21 041	49 643	28 384	21 259
Immobilisations corporelles		3.1	71 114	291 620	216 822	74 798
Immobilisations financières		3.1	552 336	552 314		552 314
Titres de participations						
Autres immobilisations financières						
Actif immobilisé			644 490	893 577	245 206	648 371
Stocks et en-cours		3.2	183 617	228 587	23 931	204 656
Avances et acomptes versés sur commandes			3 750	2 600		2 600
Créances d'exploitation		3.3	188 600	228 197	8 925	219 272
Créances diverses		3.3	88 635	75 655		75 655
Disponibilités		3.4	850	1	0	1
Charges constatées d'avance		3.6	3 987	4 312		4 312
Actif circulant			469 438	539 352	32 856	506 496
Prime de remboursement des emprunts		3.7				
Ecart de conversion - Actif		3.7	210	1 086		1 086
Total actif			1 114 139	1 434 015	278 062	1 155 953

PASSIF		Note	31.12.2022	31.12.2023
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Capital social		3.8	213 595	213 595
Autres éléments de capitaux propres		3.8	568 257	568 403
Résultat de l'exercice		3.8	38 806	34 728
Subventions d'investissements			377	377
Provisions règlementées			4 040	4 099
Capitaux propres			825 076	821 203
Avances et dettes conditionnées				
Autres fonds propres				0
Provisions pour risques et charges		3.9	52 015	69 784
Emprunts obligataire		3.10		
Dettes financières		3.10	347	378
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		3.10	29 133	37 952
Dettes d'exploitation		3.10	172 935	207 489
Dettes diverses		3.10	21 927	11 429
Produits constatés d'avance		3.11	7 970	7 457
Dettes financières, d'exploitation et diverses			284 327	334 490
Ecart de conversion - Passif		3.12	4 736	261
Total passif			1 114 139	1 155 953

B. ANNEXE

La société est détenue de manière ultime par Safran SA, société cotée en continu sur le compartiment A du marché Eurolist d'Euronext Paris.

A ce titre, elle est intégrée dans les comptes consolidés publiés par : Safran SA, 2 Bld du Général Martial Valin, 75724 PARIS CEDEX 15, SIREN : 562 082 909, ce qui exonère SAFRAN AEROSYSTEMS de publier ses propres comptes consolidés.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Sauf indication contraire, elles sont exprimées en milliers d'euros,.

Dans la suite de ces notes annexes, la société SAFRAN AEROSYSTEMS sera dénommée « la Société ».

L'exercice clos le 31 décembre 2023 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice est de 1 155 953 k euros.

Le résultat net comptable de l'exercice est un bénéfice de 34 728 k euros.

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2023, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 728,57 millions d'euros (M€), à comparer à 623 millions d'euros pour l'exercice 2022.

Après impôt sur les bénéfices d'un montant de 13,3 M€, le résultat net de l'exercice 2023 se traduit par un bénéfice net comptable de 34,73 M€.

La Société fait actuellement l'objet d'un contrôle de l'administration fiscale sur les exercices 2020/21 (impôt sur les sociétés, crédit impôt recherche, TVA). Des débats contradictoires sont en cours sur des points de désaccord méthodologique : provision pour dépréciation de stocks, méthode d'allocation des management fees, calcul du Crédit impôt Recherche. Compte tenu du risque de redressement fiscal acté par une pré-notification de l'administration fiscale datée du 21 décembre 2023, une provision de 1,7 M€ a été comptabilisée en 2023. Le contrôle se poursuit en 2024.

Le contrôle fiscal l'ex-entité SAFRAN AEROTECHNICS portant sur les exercices 2020, 2021 ainsi que sur le CIR 2019 a été soldé en 2023.

L'année 2023 a été marquée par les mêmes éléments observés qu'en 2022 : la guerre en Ukraine, une forte inflation (énergie, matières premières, salaires, transports, ...), ainsi que des difficultés et des retards d'approvisionnement, et, par conséquent, des difficultés à respecter les délais de livraisons.

La reprise du trafic aérien s'est accélérée dans la plupart des régions du monde, si bien que l'activité de la Société s'est renforcée mois après mois : les avionneurs et hélicoptéristes ont augmenté leurs cadences de production et les opérateurs ont accru leurs achats de matériels et prestations après-vente.

Dans ce contexte, les priorités de la Société ont été de recruter, de lutter contre les effets de l'inflation des coûts de production, de respecter les délais de livraison et d'investir dans la modernisation de l'appareil de production.

1.1. Continuité d'exploitation et liquidités

La société utilise le système de centralisation de trésorerie du Groupe Safran lui permettant de gérer de façon optimale tant ses besoins que ses excédents de trésorerie.

Le Groupe dispose des liquidités suffisantes pour financer la poursuite de l'ensemble des activités de la société.

1.2. Plan d'adaptation

CRISE RUSSO-UKRAINIENNE

Le conflit Russo – Ukrainien qui a démarré le 24 février 2022 continue d'affecter en 2023 les activités de Safran Aerosystems.

Conformément aux sanctions européennes, américaines et britanniques à l'encontre de la Russie, Safran Aerosystems a suspendu en 2022 et jusqu'à nouvel ordre toutes les exportations et prestations de services vers la Russie et a arrêté l'activité de ses co-entreprises industrielles en Russie ainsi que toute activité vis à vis de ses partenaires russes.

Les activités commerciales les plus impactées sont la fourniture d'équipements neufs et de services d'après-vente pour le programme régional Sukhoi SuperJet100, pour le programme Irkut MC21 et pour les programmes hélicoptères Kamov 62 et Kamov 226.

Les impacts de la crise russo-ukrainienne sur l'activité de Safran Aerosystems affectent l'ensemble du compte de résultat et du bilan (stocks, créances, acomptes reçus, etc ...).

Safran Aerosystems a conduit une analyse sur le risque de perte de valeur de ses actifs nets au regard du conflit russo-ukrainien.

Safran Aerosystems a procédé à une analyse de son exposition à des programmes pour des clients russes qui a conduit à constater en 2023 une dépréciation de stocks pour 2,47 millions d'euros et une dépréciation de ses créances clients à hauteur de 1,6m€.

INFLATION ET HAUSSE DES PRIX DE L'ENERGIE

L'année 2023 a vu une envolée de l'inflation et une tension sur la chaîne d'approvisionnement. Les impacts des hausses de coûts (énergies, matières premières, transports, salaires) sur le résultat opérationnel ont pu être contenus par une large répercussion de ces augmentations sur les prix de vente et par la maîtrise des frais généraux.

Afin de faire face aux problèmes d'approvisionnement, Safran Aerosystems a cherché à protéger la montée en cadence de sa production en constituant des stocks de sécurité.

Safran Aerosystems a accéléré son plan de réduction de la consommation énergétique débuté en 2022 afin de limiter les impacts de la flambée des prix de l'énergie et de contenir ses émissions de CO2.

Par ailleurs, l'ensemble du personnel a été sensibilisé à prendre part, individuellement et collectivement, aux actions qui servent cet objectif.

1.3. Acquisitions et cessions

PROJET D'ACQUISITION DE L'ACTIVITE « AEROSPACE & DEFENSE » DU GROUPE AIR LIQUIDE

Ce projet d'acquisition vise à compléter la gamme de produits « oxygène » de la Société en y adjoignant la branche complète d'activité détenue par la société Air Liquide Advanced Technologies (ALAT) relative au développement, la fabrication, la commercialisation et la maintenance de produits d'oxygène et d'azote pour les industries de la défense et de l'aéronautique. Cette activité est dénommée ADOS (Aerospace & Defense Oxygen Systems).

A cette fin, un « Master Share and Purchase Agreement » a été signé le 26 juillet 2023 entre ALAT et la Société. La finalisation de l'opération est prévue au premier trimestre 2024.

Voir section *Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice* ci-dessous.

PROJET DE CESSION DES TITRES DE LA SOCIETE SOFEMA

Courant 2023, le groupe Safran a souhaité céder les participations qu'il détenait dans la société Sofema. A cette fin, un accord de cession a été conclu en décembre 2023 avec une cession effective au premier semestre 2024. La Société y a participé pour les 479 actions qu'elle détenait, soit 0,56% du capital de Sofema.

ABSORPTION DE LA HOLDING ZODIAC US CORP PAR LA HOLDING SAFRAN USA

Courant 2023, le groupe Safran a souhaité rationaliser l'organisation juridique de ses holdings aux Etats-Unis d'Amérique. La Société détenait 97,51% des actions de la holding Zodiac US Corp. Par un traité d'apport signé par la Société le 31 décembre 2023, celle-ci a apporté les actions de Zodiac US Corp à Safran USA, la société Zodiac US Corp ayant été par la suite absorbée par Safran USA. En rémunération de cet apport, la Société a obtenu 42,53% des actions de Safran USA. Il est prévu à terme que la Société distribue les actions de Safran USA à sa société mère Galli Participations (celle-ci étant détenue à 100% par Safran SA, qui détient également les 57,47% restant de Safran USA).

1.4. Dépréciation des créances clients

La Société continue de suivre étroitement le risque clients pour sécuriser les encours déjà nés et futurs. Il est apporté une attention particulière aux compagnies aériennes et notamment à celles placées en procédure collective ou ayant annoncé des plans de restructuration.

Les créances et actifs présentant un risque ont été provisionnées pour un montant de 8 925 k€ au 31 décembre 2023.

2. FAITS MARQUANTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

- 1- Héritage de la fusion des 6 entités juridiques françaises opérées en 2022, la Société a opéré en 2023 dans 6 environnements informatiques ERP différents. Afin d'optimiser ses flux, ses coûts et la solidité de ses systèmes, la Société s'est engagée dans un vaste plan de migration de ses systèmes vers un ERP unique, M3 Cloud Edition. Le premier lot de migration a eu lieu avec succès en novembre 2023 pour le site de Cognac et les fonctions centrales. Le deuxième lot de migration a eu lieu en mars 2024 pour le site de Caudebec lès Elbeuf, sans difficulté marquée. Les lots suivants sont prévus entre 2025 et 2026.

- 2- Un contrôle Urssaf portant sur les exercices 2021 à 2023 a été initié courant mars 2024.
- 3- Conformément aux termes du « Master Share and Purchase Agreement » signé en juillet 2023, la Société a acquis le 29 février 2024 100% des titres de la société Aerospace & Defense Oxygen Systems (ADOS) dont le siège social se situe à Sassenage (38) à laquelle Air Liquide Advanced Technologies avait préalablement apporté la branche d'activité concernée. L'acquisition de la propriété intellectuelle attachée à ladite activité (notamment les brevets et marques) a fait l'objet d'un accord séparé conclu entre Air Liquide SA (ALSA) et la Société.
- 4- Projet de cession des titres de la société Sofema : Courant 2023, le groupe Safran a souhaité céder les participations qu'il détenait dans la société Sofema. A cette fin, un accord de cession a été conclu en décembre 2023, cette cession ne sera effective qu'au premier semestre 2024. La Société y a participé pour les 479 actions qu'elle détenait, soit 0,56% du capital de Sofema.

3. PRINCIPES COMPTABLES

3.1. Règles et méthodes comptables

3.1.1. Référentiel appliqué

Les comptes sociaux au 31 décembre 2023 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon les dispositions du Plan Comptable Général tels que définis dans le règlement ANC 2014-03 (version consolidée au 1er janvier 2021).

Les recommandations et observations de l'ANC (y compris les mises à jour de l'année 2022) relatives à la prise en compte des conséquences de l'évènement Covid-19 dans les comptes de la société ont été appliquées.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence pour fournir une image fidèle et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Sauf indication contraire, la méthode retenue pour la valorisation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

3.1.2. Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode n'est intervenu sur l'exercice.

3.2. Immobilisations incorporelles

Toutes les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

- les brevets et licences sont amortis sur leur durée de protection juridique ou sur leur durée effective d'utilisation si elle est plus brève,
- les logiciels d'application sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, augmenté des coûts de développement nécessaires à leur mise en œuvre. Ils sont amortis linéairement sur une durée de un à cinq ans,

- les droits d'émission de gaz à effet de serre (CO2) sont comptabilisés conformément à l'avis 2004 C du comité d'urgence et à la recommandation 2009-R.02 du 5 mars 2009 du CNC (le cas échéant).

Les dépenses de R&D sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été encourues.

Les fonds commerciaux ne font pas l'objet d'amortissement, leur durée d'utilisation est considérée comme indéfinie.

Ils font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

3.3. Immobilisations corporelles

Conformément à la réglementation comptable (règlement 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable), à partir du 1er janvier 2005, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le coût d'acquisition est constitué notamment du prix d'achat, des frais accessoires et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les immobilisations acquises en devises étrangères sont converties au cours du jour de l'opération.

Les immobilisations produites par l'entreprise sont évaluées à leur prix de revient de production.

Suite à l'application du règlement CRC 04-06, la Société a été amenée à appliquer la méthode par composants sur certains actifs (définir les types d'actifs concernés – immeubles, usines ...).

Les intérêts sur emprunts encourus pendant la période de développement et de construction ne sont pas incorporés au coût de revient des immobilisations concernées

3.3.1. Amortissements

Les principales durées d'utilisation sont :

Constructions	20 à 40 ans
Installations techniques, matériel et outillage	Entre 3 à 10 ans
Installations et agencements	10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Matériel de transport	4 à 5 ans
Matériel et Mobilier de bureau	5 à 7 ans

La méthode d'amortissement retenue est le linéaire.

3.3.2. Dépréciations

Si à la clôture des comptes, il existe un indice de perte de valeur, la société effectue un test de dépréciation. Les indices retenus sont d'ordre externe comme des événements ou des modifications d'environnement de marché intervenus au cours de l'exercice ou qui surviendront dans un proche avenir et ayant un effet négatif sur l'entité ou d'ordre interne comme l'obsolescence ou des changements importants dans le mode d'utilisation du bien.

Une dépréciation est comptabilisée en compte de résultat lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, la valeur actuelle étant la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

La valeur vénale est définie comme le montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

La valeur d'usage est estimée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux de référence qui reflète le coût moyen pondéré du capital pour la Société.

3.4. Immobilisations financières

Elles sont évaluées à leur prix d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation des titres de participation doit être comptabilisée pour le montant de la différence.

La valeur d'inventaire des titres est appréciée soit :

- en fonction du cours de bourse moyen du dernier mois précédent la clôture, pour les participations cotées,
- en fonction de la quote-part de situation nette corrigée, le cas échéant, des plus-values latentes significatives nettes des impôts correspondants,
- en fonction de la valeur intrinsèque des fonds propres, correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus (valeur d'entreprise), diminuée, le cas échéant, de l'endettement.

Les prêts et autres immobilisations financières font l'objet de provisions si leur caractère recouvrable est incertain.

3.5. Stocks et travaux en cours

3.5.1. Valeurs brutes

Les stocks et les en-cours sont valorisés au coût de revient (coût d'acquisition ou de production), ou à la valeur probable de réalisation si celle-ci est inférieure. Aucun frais financier n'est inclus dans la valorisation.

Le coût de revient est déterminé sur la base d'une capacité normale de production, excluant ainsi l'effet potentiel d'une sous-activité.

3.5.2. Dépréciations

Les stocks ayant une valeur de marché inférieure à leur valeur comptable sont dépréciés dans une fourchette de 45% à 90% selon les quantités en excédent par rapport à des critères de consommations passées et des prévisions de consommations futures.

3.6. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée sur les créances lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nominale.

Cette provision est déterminée d'une part au cas par cas pour les clients présentant un risque identifié (défaut de paiement à l'échéance, procédure de redressement judiciaire) d'autre part de façon statistique sur les soldes présentant une forte antériorité à savoir : 100% des soldes antérieurs à 2 ans, 75% des soldes antérieurs à plus d'un an et moins de deux ans.

Les dettes et créances en devises sont converties au cours en vigueur au 31 décembre.

La procédure du groupe SAFRAN est appliquée :

- Pas de comptabilité de couverture.
- Les ventes et achats en USD comptabilisés à un cours garanti ont été rétablis à un cours moyen mensuel.
- Les produits d'exploitation sont couverts naturellement par les charges d'exploitation (auto-couverture).
- Les dettes et créances en devises comptabilisés au cours garanti, sont rétablies au cours de clôture en vigueur au 31 décembre.
- L'écart de change (Cours garanti vs cours de clôture) est comptabilisé dans le compte courant garantie de change intragroupe.

3.7. Disponibilités

Les disponibilités sont constituées essentiellement des comptes bancaires créditeurs détenus par la Société.

Les liquidités ou exigibilités en monnaies étrangères existant à la clôture des comptes sont converties au cours en vigueur au 31 décembre.

Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés en résultat financier.

3.8. Valeurs mobilières de placement

Pour les VMP, les règles d'évaluation suivantes s'appliquent :

- La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires,
- Lorsque la valeur d'inventaire correspondant au cours de clôture / valeur d'utilité / valeur probable de négociation est inférieure à la valeur brute comptable une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Au 31/12/2023 aucune Valeur mobilière de placement n'est comptabilisée.

3.9. Compte Courant Safran SA

Dans le cadre de la centralisation de la trésorerie du Groupe, la société Safran a mis en place une convention de gestion de trésorerie permettant la création d'un compte courant financier entre la Société et la société Safran.

3.10. Provisions réglementées

Les majorations des taux d'amortissement courants autorisées par l'administration fiscale dans un but d'incitation à l'investissement et pratiqués sur les immobilisations incorporelles et/ou corporelles sont considérées comme amortissements dérogatoires et font l'objet d'une provision réglementée figurant dans les capitaux propres.

3.11. Provisions pour risques et charges

Une provision est constatée dès lors qu'il existe une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie.

Les provisions pour risques et charges suivent les règles de constitution suivantes :

- Les provisions pour risques sont constituées en fonction du risque connu à la date d'arrêté des comptes du présent exercice comptable.

Elles correspondent aux montants des dommages réclamés ou estimés compte tenu du déroulement des procédures et des avis des avocats de la société.

- Les provisions pour charges correspondent principalement aux :

- Coûts de réaménagement des sites à effectuer pour répondre aux obligations de remise en état des lieux d'exploitation telles que définies par les arrêtés préfectoraux,
- Retraites et autres avantages assimilés (voir note ci-dessous),
- Provisions pour garanties de fonctionnement (voir note ci-dessous),
- Provisions pour pénalités clients liées notamment aux retards de livraison.

3.11.1. Garanties de fonctionnement

Elles sont constituées pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre des garanties notamment de fonctionnement et de performance sur les livraisons de moteurs et d'équipements. Elles couvrent généralement quatre ans de fonctionnement selon le type de matériels livrés. Ces provisions sont, selon les cas, déterminées sur la base de dossiers techniques ou sur une base statistique, notamment en fonction de pièces retournées sous garantie.

3.11.2. Pertes sur engagement de livraisons

Dans le cadre des contrats de vente de série, une provision pour pertes sur engagement de livraisons est comptabilisée dès lors que :

- Il existe une probabilité forte qu'un contrat se révèle déficitaire (contrat dont les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat) ;
- Le contrat, signé avant la date de clôture, est générateur d'obligations pour la société, sous forme de livraison de biens, de prestations de services ou à défaut sous forme de versement d'indemnités de rupture ;
- L'obligation de la société peut être estimée de manière fiable.

Les coûts inévitables faisant l'objet de la provision représentent le montant le plus faible du coût net d'exécution du contrat (i.e. la perte prévue sur le contrat) et du coût découlant du défaut d'exécution du contrat (par exemple, coût de sortie en cas de rupture anticipée).

Pour les contrats déficitaires faisant l'objet d'engagements fermes, les pertes sur engagement de livraisons sont imputées en priorité en dépréciation des en-cours pour la part de production déjà réalisée, et comptabilisées en provisions pour le complément.

Une provision pour pertes sur engagement de livraison a été comptabilisée sur l'exercice au titre du contrat Collins pour 774K€.

3.11.3. Retraites et engagements assimilés

La société supporte différents engagements au titre de régimes de retraite et assimilés à prestations définies, dont les plus significatifs sont décrits ci-dessous :

- Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière supportés par la société au titre de la convention collective des industries métallurgiques et connexes ou d'accords d'entreprise sont provisionnés.
- Le personnel cadre bénéficie par ailleurs, selon les tranches d'âge, d'un régime complémentaire à cotisations définies.

Ces engagements sont évalués et comptabilisés selon la recommandation n°2013-02 de l'ANC modifiée le 5 novembre 2021 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

La société a retenu comme méthode celle introduite par l'IFRIC IC (Dorénavant, la dette sera étalée de façon linéaire uniquement sur les dernières années correspondant à la borne inférieure du palier de droits atteint par le bénéficiaire au moment de son départ à la retraite ou à partir de la date d'embauche si la période d'activité avant la retraite est inférieure).

L'évaluation actuarielle de l'ensemble des régimes à prestations définies est confiée à un actuair indépendant.

Le cas échéant, l'effet de changement dans les hypothèses actuarielles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière et retraite différentielle) est étalé sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés, conformément à la méthode dite du « corridor ». Les éléments non provisionnés (écarts actuariels et coût des services passés non reconnus, le cas échéant) sont comptabilisés hors bilan.

L'ensemble des éléments constitutifs de la charge nette de période (coût des services rendus, amortissement des écarts actuariels, effets des modifications de régime, coût financier, produit de rendement des actifs de couverture) est présenté en compte de résultat.

La loi 2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la Sécurité Sociale pour 2023 a modifié le cadre institutionnel de la réforme des retraites en changeant les conditions d'exercice des droits (recul de l'âge de départ et allongement des cotisations) résultant des régimes de retraite.

Les mesures issues de la réforme constituent une modification de régime au sens de la recommandation 2013-02 de l'ANC. L'impact de cette mise à jour est enregistré directement au compte de résultat, en coût des services passés conformément à la méthode retenue de la recommandation 2013-02 en tout point conforme à IAS 19 applicable actuellement.

3.12. Autres fonds propres (type : Avances remboursables)

La société reçoit des financements publics pour le développement de projets aéronautiques ou de défense (le cas échéant), sous forme d'avances remboursables. Le remboursement de ces avances est basé sur le produit des ventes futures de moteurs ou d'équipements.

Les avances remboursables sont traitées comme des ressources de financement comptabilisées au passif du bilan dans la rubrique « dettes financières ». Elles sont évaluées et comptabilisées à leur valeur historique déduite des remboursements déjà réalisés.

Safran Aerosystems n'a plus aucun financement public de ce type à son bilan au 31 décembre 2023.

3.13. Opérations en devises

Les ventes et les achats libellés en devises étrangères sont convertis en euro au cours moyen du mois de la transaction. Dans le cas où la devise fait l'objet d'une couverture par la société Safran, le cours couvert, est appliqué à l'excédent du chiffre d'affaires sur les achats. Par ailleurs, les acomptes versés et reçus, les produits et charges constatés d'avance ainsi que les concessions payées d'avance sont valorisés au cours couvert de l'année d'encaissement.

A la date de clôture :

- Pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran :
 - Les créances clients et les dettes fournisseurs sont converties au cours de clôture, sans incidence sur le compte de résultat,
 - L'écart éventuel entre le cours couvert de la date de transaction et le cours couvert de la date de l'encaissement, appliqué à la position nette clients / fournisseurs en devise, est comptabilisé en chiffre d'affaires
- Pour les devises ne faisant pas l'objet d'une couverture par Safran, l'incidence des revalorisations des dettes et créances est inscrite en écart de conversion actif ou passif et, le cas échéant, une provision pour pertes de change est comptabilisée.
- Les provisions en devise sont valorisées au cours de clôture. L'écart de change est comptabilisé en résultat d'exploitation.
- La composante en devise des provisions pour perte à terminaison et/ou d'engagement de livraisons en euro, est valorisée au cours couvert de l'année de réalisation de la perte, pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran.

3.14. Contrats long terme

La Société comptabilise certains de ses contrats au moyen de la méthode de l'avancement, en constatant les produits au fur et à mesure de la progression de l'exécution d'un contrat, sur la base des coûts engagés.

Cette méthode nécessite une correcte estimation des données à terminaison évaluées sur la base des prévisions de flux de trésorerie futurs qui tiennent compte des obligations et indices contractuels ainsi que d'autres paramètres internes au contrat retenus en utilisant des données historiques et/ou prévisionnelles. Cette méthode nécessite également une correcte estimation du degré d'avancement de la réalisation.

Les travaux en cours sont évalués au coût de production, c'est à dire le coût direct des matières premières, de la main-d'œuvre de production et des achats de sous-traitance consommés dans le cycle de production, augmenté d'une quote-part de frais généraux industriels dont les frais d'approvisionnement et d'achat.

Le coût des ventes est constaté en appliquant le degré d'avancement aux coûts estimés à terminaison (hors provisions pour risques programmes). L'écart entre les coûts comptabilisés et les coûts constatés en sortie d'en cours est porté en travaux en cours s'il est positif, ou en charges à payer s'il est négatif.

Les provisions pour pénalités et/ou garanties sont constatées dans les comptes de provisions pour risques et charges en appliquant le pourcentage d'avancement aux montants à terminaison de ces provisions.

Lorsqu'il devient probable que le total des coûts du contrat nécessaire afin de couvrir les risques et obligations de la Société est supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est comptabilisée en dépréciation d'en-cours en premier lieu et/ou en provision pour pertes à terminaison ou d'engagement de livraison si le montant de la perte attendue est supérieur aux en-cours comptabilisés à l'actif du bilan de la Société à la date de clôture de l'exercice.

3.15. Note sur les aspects environnementaux

NEANT

3.16. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires reconnu par la société est essentiellement relatif à :

- Des contrats considérés à long terme dont la comptabilisation est réalisée au moyen de la méthode de l'avancement (voir 2.14).

Le chiffre d'affaires reconnu par la Société au cours de l'exercice comptable correspond à la progression du degré d'avancement des contrats concernés sur laquelle est appliquée l'estimation à terminaison des revenus de la Société sur ces contrats.

- Des ventes de biens et de services.

Dans ce cas, le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront à la Société, lorsqu'il peut être évalué de façon fiable et lorsque la Société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété des biens et des services.

3.17. Résultat exceptionnel

La définition du résultat exceptionnel retenue est celle qui résulte de l'application du Plan Comptable Général défini au règlement ANC N°2016-07 du 4 novembre 2016.

Le résultat exceptionnel comprend notamment les plus-values ou moins-values de cessions d'éléments de l'actif immobilisé.

3.18. Impôts sur les bénéfices et intégration fiscale

La Société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par Safran SA, société immatriculée en France à Paris sous le RCS 562 082 909 depuis le 1^{er} janvier 2005.

La convention d'intégration fiscale conclue entre la Société et la société Safran prévoit que la Société comptabilise la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et que la société Safran enregistre le solde de l'impôt dû au titre du résultat fiscal d'ensemble.

4. NOTES SUR LE BILAN

4.1. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Valeurs brutes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	Acquisitions, apports, création, augmentation	Reclassement	Cessions, scissions, diminution	31.12.2023
Frais de recherche et de développement	132				132
Concessions et droits similaires	0				0
Fonds de commerce et droit au bail	18 755	924			19 679
Autres immobilisations incorporelles	28 383	470	285	12	29 124
Immobilisations incorporelles en cours	1 230	194	-717		708
Avances et acomptes	0				0
Immobilisations incorporelles	48 500	1 588	-432	12	49 643
Terrains	5 916	550			6 466
Constructions	71 630	1 785	1 818	170	75 062
Installations, matériel, outillages	140 687	3 566	4 210	993	147 470
Autres immobilisations corporelles	43 210	2 737	2 708	2 239	46 416
Immobilisations corporelles en cours	13 883	10 627	-8 304		16 206
Avances et acomptes	0				0
Immobilisations corporelles	275 326	19 264	432	3 403	291 619
Participations financières	551 661	513 993		513 993	551 661
Créances rattachées à des participations	6				6
Autres immobilisations financières	668			22	646
Immobilisations financières	552 336	513 993	0	514 015	552 314

Amortissements

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2023
Frais de recherche et de développement	132					132
Concessions et droits similaires	0					0
Fonds de commerce et droit au bail	0					0
Autres immobilisations incorporelles	27 326	938			12	28 252
Immobilisations incorporelles en cours	0					0
Avances et acomptes	0					0
Immobilisations incorporelles	27 459	938	0	0	12	28 384
Terrains	1					1
Constructions	52 095	3 103			149	55 050
Installations, matériel, outillages	119 879	9 780			967	128 691
Autres immobilisations corporelles	32 239	3 084			2 242	33 081
Immobilisations corporelles en cours	0					0
Avances et acomptes	0					0
Immobilisations corporelles	204 213	15 967	0	0	3 358	216 822

Dépréciations

Aucune dépréciation des immobilisations financières n'a été constatée sur l'exercice 2023

Tableau des filiales et participations

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires de l'exercice	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés sur l'exercice
				Brut	Net					
<i>en k devises</i>										
Filiales (plus de 50 % du capital détenu)										
Participation (10 % à 50 % du capital détenu)										
SAFRAN USA Inc (en K USD)	2 829 986	64 035	42,54	513 993	513 993			30 742	111 507	
OEM Defence Services SAS (EN Keuros)	100	3591	20	20	20			8 600	694	160
Safran Electrical and Pow er (en Keuros)	19 426	297 897	19,48	37 645	37 645			770 502	19 426	4 541

4.2. Stocks et en-cours

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022			31.12.2023		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Matières premières et approvisionnements	104 356	-11 941	92 415	112 151	-12 929	99 221
Produits finis	66 888	-8 716	58 172	61 225	-9 021	52 204
En-cours de production	32 947	-27	32 920	55 211	-1 981	53 231
Marchandises	110		110			
Total	204 302	-20 685	183 617	228 587	-23 931	204 656

4.3. Créances

Au 31 décembre 2023, les créances se répartissent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut au 31.12.2023	< 1 an	> 1 an à 5 ans	+ 5 ans
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	2 600	2 600		
Créances clients et comptes rattachés	228 197	226 873	1 324	
Créances fiscales et sociales	75 655	75 655		
Autres créances d'exploitation				
Créances d'exploitation	306 452	305 128	1 324	0
Créances diverses				
Charges constatées d'avance	4 312	4 312		
Ecart de conversion actif	1 086	1 086		
Créances diverses	5 398	5 398	0	0
Dépréciations	(8 925)	(8 925)		
Total	302 925	301 601	1 324	0

4.4. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023
Valeurs mobilières de placement	0	0
Disponibilités	850	1
Valeur mobilières de placement et disponibilités	850	1

Produits à recevoir

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances d'exploitation	29 955	21 465
Autres créances		
Total	29 955	21 465

4.5. Charges constatées d'avances

Les charges constatées d'avance au 31 décembre N sont de 4 312 K€.

4.6. Écarts de conversion actif et primes de remboursement des emprunts

Les écarts de conversion actif représentent 1 086 K€ au 31 décembre 2023.

4.7. Capitaux propres

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	21 359 494			10
Actions de présence				

(en milliers d'euros)	31.12.2022	Changement de méthode(*)	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	31.12.2023
Capital social	213 595					213 595
Autres éléments de capitaux propres	0					-
Primes d'émission de fusion, d'apport	303 217					303 217
Ecart de réévaluation	0					-
Réserve légale	21 359					21 359
Réserves indisponibles	0					-
Réserve statutaire et contractuelle	0					-
Réserves réglementées	0					-
Autres réserves	0					-
Report à nouveau	243 681		38 806		38 661	243 826
Acompte sur dividendes	0					-
Subventions d'investissements	377					377
Provisions réglementées	4 040			59		4 099
Résultat de l'exercice	38 806		-38 806	34 728		34 728
Total	825 076		0	34 787	38 661	821 202

4.8. Provisions réglementées et provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31.12.2022	Changement de méthode	Dotations	Reprises		31.12.2023
				sans objet	avec utilisation	
Amortissements dérogatoires	3 931		1 509	1 450		3 990
Autres provisions réglementées	109					109
Total provisions réglementées						-
Total provisions réglementées	4 040		1 509	1 450	-	4 099
Garanties de fonctionnement	0					-
Garanties financières	7 974		4 262		2 565	9 671
Prestations à fournir	0					-
Engagements de retraite et assimilés	26 797		2 803		1 952	27 647
Contrats commerciaux et créances à long terme	0					-
Pertes à terminaison et pertes en carnet	0					-
Litiges	2 429		1 043	822	837	1 813
Autres	14 815		22 443	4 651	1 955	30 653
Total provisions pour risques et charges	52 015	-	30 551	5 472	7 310	69 784
Résultat d'exploitation			27 951	5 472	7 310	
Résultat financier			900			
Résultat exceptionnel			3 209	1 450	0	
Total			32 059	6 922	7 310	

4.9. Engagements de retraite et assimilés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023
Taux d'actualisation	3,70%	3,20%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de rendement des actifs	3,70%	3,20%
Taux d'augmentation des salaires	Table par âge	Table par âge
Age probable de départ personnel cadre	64	Age taux plein
Age probable de départ personnel non cadre	62	Age taux plein
Table de mortalité utilisée	TGH/F 05	TGH/F 05

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023	Régimes de retraites à prestations définies	Indemnité de départ à la retraite
Valeur actualisée de l'obligation	(22 589)	(27 380)	0	(27 380)
Valeur de marché des actifs de couverture	0	0	0	0
Droits accumulés supérieurs/(inférieurs) aux actifs de couverture	(22 589)	(27 380)	0	(27 380)
Écarts actuariels et coût des services passés non comptabilisés au bilan	(2 096)	1 411	0	1 411
Engagements provisionnés au bilan	(24 685)	(25 969)	0	(25 969)
Coût des services rendus	2 347	1 439	0	1 439
Coût financier	293	775	0	775
Amortissement des écarts actuariels	241	17	0	17
Événements spéciaux	0	0	0	0
Charge	2 880	2 231	0	2 231
Rendement attendu des actifs de couverture	0	0	0	0
Prestations payées	(1 450)	(947)	0	(947)
Variation de provision - dotation (reprise)	1 431	1 284	0	1 284

Régimes de retraite à prestations définies

Sans objet

Indemnités de départ à la retraite

Sont inclus dans cette rubrique, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière légales et des majorations de ces indemnités prévues dans la Convention Collective de la Métallurgie.

4.10. Dettes financières, dettes d'exploitation et dettes diverses

<i>(en milliers d'euros)</i>	Bruts au 31.12.2023	A 1 an ou plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt obligataire				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	57	57		
Billets non garantie de trésorerie				
Emprunts et dettes financières divers	322		322	
Dépôts et cautionnements reçus				
Autres emprunts et dettes assimilés				
Dettes rattachées à des participations				
Intérêts courus				
Dettes financières	378	57	322	0
Avances et acomptes reçus sur des encours	37 952	37 952		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	83 015	83 015		0
Dettes fiscales et sociales	123 764	123 764		
Autres dettes d'exploitation	11 429	11 429		
Dette d'exploitation	256 161	256 161	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	709	709		
Ecart de conversion passif	261			
Dettes financières, d'exploitations et diverses	970	709	0	0
Produits constatés d'avance	7 457	7 457		
Total	264 966	264 384	322	0

4.11. Charges à payer

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023
Dettes financières (intérêts courus)		
dettes fournisseurs et comptes rattachés	67 553	61 171
Dettes sociales	51 769	59 204
Dettes fiscales	4 799	1 531
Autres dettes		
Total	124 121	121 906

4.12. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance au 31 décembre 2023 sont de 7 457 K€ contre 7 970 K€ en 2022. Ils concernent le retraitement du chiffre d'affaires à l'avancement et des incoterms. La variation provient essentiellement du retraitement lié aux incoterms.

4.13. Écarts de conversion passif

Les écarts de conversion passif représentent 261 K€ au 31 décembre 2023.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.14. Chiffre d'affaires

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023
Première monte, produits et prestations associés		
Vente d'équipements de défense et sécurité	541 987	643 007
Services	55 033	62 223
Ventes d'études	25 995	23 357
Autres		
Total	623 016	728 586

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023
France	358 581	396 778
Export	264 435	331 808
Total	623 016	728 586

4.15. Transfert de charges

Il n'y a pas de transferts de charge durant l'exercice 2023.

4.16. Résultat financier

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.22	31.12.2023
Dividendes reçus et autres produits de participation	7 719	4 701
Intérêts et produits assimilés	310	1 065
Dépréciations des titres de participation		
Autres reprises de provisions financières	0	259
Différences positives de change	223	1 857
Produits financiers	8 252	7 883
Dépréciations des titres de participation		
Autres dotations aux provisions financières	313	900
Intérêts et charges assimilés	301	16
Différences négatives de change	635	677
Charges financières	1 249	1 593
Résultat financier	7 003	6 290

4.17. Résultat exceptionnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023
Reprises exceptionnelles sur provisions réglementées	1 316	1 450
Produits sur opérations de gestion	2 853	397
Produits sur opérations en capital	19 590	513 993
Dotations exceptionnelles sur provisions réglementées	-511	-3 209
Charges sur opérations de gestion	-331	-1 792
Charges sur opérations en capital	-8 939	-514 038
Autres		
Résultat exceptionnel	13 978	-3 198

La société a procédé à l'échange de ses titres de la société Zodiac US Corp. contre des titres de la société Safran USA en date du 31 décembre 2023.

L'échange a été réalisé à la parité soit un total 513 993 K€.

Les produits et charges sur opérations en capital correspondent à la valeur nette comptable des titres de la société Zodiac US Corp. ainsi qu'à leur valeur d'échange.

Le résultat de cette opération est nul.

4.18. Impôt sur les bénéfices

<i>(en milliers d'euros)</i>	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	53 475	16 374	37 101
Exceptionnel	-3 198	-826	-2 372
Crédit d'impôts, avoirs fiscaux ..	-2 271	-2 271	0
Total	48 006	13 278	34 728
Taux d'impôt	26%		

4.19. Accroissement et allègements de la dette future d'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023
NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES	
ACCROISSEMENT	
Provisions réglementées	4 099
Autres	
...	
Ecarts latents de taux de change	
Total	4 099
ACCROISSEMENT DE LA BASE FUTURE D'IMPOTS	
ALLEGEMENTS	
Charges non déductibles de l'année de comptabilisation	
Contributions fiscales et parafiscales (ORGANIC)	802
Provision non déductible pour dépréciation de stocks	5 169
Provisions pour engagements de retraites et assimilés	2 231
Provision pour taxe sur les véhicules	46
Participation	4 406
Provision non déductible pour dépréciation des clients	4 193
Provision congés payés	21 077
Ecarts de change latents	
Total	37 923
ALLEGEMENT DE LA BASE FUTURE D'IMPOTS	
Déficit reportable	
Amortissements réputés différés	
Total	0

5. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

5.1. Engagements hors bilan et passifs éventuels

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
	Total	Total			
Garanties de restitutions d'acompte					
Garanties de bonne fin / exécution	16 190	14 194	14 194		
Garanties de dispenses de garanties			-		
Engagement donnés de location	5 889	2 165	2 165		
Engagement donnés aux fournisseurs d'immobilisation	275	45	45		
Autres engagements donnés	40 558	25 921	25 921		
Total engagements donnés	62 912	42 325	42 325	-	-
Garantie de restitutions d'acompte			-		
Garanties de bonne fin / exécution			-		
Garanties de dispenses de garanties			-		
Autres engagements reçus	342	903	903		
Total engagements reçus	342	903	903	-	-

Au 31/12/2023 la valeur des autres engagements donnés représente la valeur des engagements données aux fournisseurs de matières premières et d'énergie, par la société SAFRAN AEROSYSTEMS.

5.1.1. Instruments financiers et de couverture

Dans le cadre de la convention de trésorerie conclue entre la Société et Safran S.A., une couverture de change est accordée par Safran S.A. à la Société par laquelle Safran S.A. s'engage à acheter ou vendre les excédents ou besoins nets en devises de la Société à des cours couverts annuels. Ces cours couverts sont des cours « au pire » et Safran S.A. s'engage à reverser à la Société tout gain éventuel entre les cours couverts communiqués et les cours effectivement réalisés en fonction des volumes nets de devises traités. Ces gains sont reversés au moins une fois par an.

Au cours de l'exercice 2023, le principal cours couvert dont a bénéficié la Société de la part de Safran S.A. a été le suivant :

- 1 EUR = 1,14 USD

5.1.2. Autres engagements financiers donnés ou reçus

Les Garanties de bonne fin sont essentiellement des cautions bancaires.

5.2. Effectif moyen

	31.12.2022	31.12.2023
Ingénieurs et cadres	1 036	1 141
Techniciens, Administratifs et Agents de maîtrise	953	1 001
Ouvriers	851	925
Effectif salarié	2840	3067
Personnel mis à disposition	189	281
Effectif total	3029	3348

5.3. Engagements en matière d'achat d'énergie

Dans le cadre du PNAQ 3 (2013-2020), la société SAFRAN AEROSYSTEMS bénéficie d'une attribution gratuite de quotas de CO2 au titre de 2023 qui représente un montant de 3,3 M€

5.4. Honoraires des commissaires aux comptes

Au titre de la mission de contrôle légal des comptes : 325 k€

5.5. Activité en matière de recherche et développement

Le montant des frais bruts liés à la RTDI comptabilisés sur l'exercice se monte à 66,7 M€, à comparer à 67,4 M€ pour 2022. A noter que ces dépenses sont partiellement financées (Chiffre d'Affaires ou subventions) pour 23,6 M€.

5.6 Transactions avec parties liées

Les transactions entre les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché ; à ce titre, elles ne nécessitent pas d'informations complémentaires visées à l'article R.123-198 11° du Code de Commerce.

SAFRAN AEROSYSTEMS
Société par actions simplifiée au capital de 213.594.940 euros
Siège social : 61 rue Pierre Curie, 78370 Plaisir
482 605 771 RCS Versailles
(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 3 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 juin à 10 heures,
Au siège social de la Société, situé 61 rue Pierre Curie 78370 Plaisir,

La société **Galli Participations**, société par actions simplifiée au capital de 334.035.492,20 euros, dont le siège social est situé 2 boulevard du Général Martial Valin, 75015 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 402 112 403, représentée par son Président, Madame Karine Stamens, et détenant l'intégralité des actions représentant la totalité du capital social et des droits de vote de la Société,

Agissant en qualité d'associée unique de la Société (l'« **Associée Unique** »),

Etant précisé que le Commissaire aux comptes de la Société, le Cabinet Ernst & Young Audit, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

I - A PREALABLEMENT CONSTATE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Président non associé de la Société, Monsieur Joël Berkoukchi a veillé à ce que soient établis les comptes annuels (à savoir, le bilan, le compte de résultat et l'annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et le rapport de gestion de l'exercice écoulé conformément aux statuts de la Société.

Les documents devant, selon la législation en vigueur, être communiqués au Commissaire aux comptes lui ont été adressés dans les délais statutaires.

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- le rapport de gestion établi par le Président,
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice écoulé.

II - A PRIS LES DECISIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

1. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, des charges non déductibles et quitus au Président,
2. Affectation du résultat de l'exercice,
3. Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
4. Renouvellement du mandat du Président,
5. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

*Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
des charges non déductibles et quitus au Président*

L'Associée Unique, ayant pris connaissance du rapport du Président et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels de la Société établis au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, qui se soldent par un bénéfice net de 34 728 323,00 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Associée Unique approuve en outre les dépenses et/ou charges non déductibles fiscalement, telles que visées par les dispositions de l'article 39-4 du Code général des impôts, qui s'élèvent à un montant total de 101 636,00 euros au titre de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Associée Unique donne quitus au Président de la Société de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat de l'exercice

L'Associée Unique décide, conformément à la proposition du Président, d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2023, comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2023	34 728 323,00 €
Report à nouveau	243 826 561,00 €
Bénéfice distribuable	278 554 884,00 €
Affectation	
- absence de versement de dividendes, donc	0,00 €
- inscription du solde en report à nouveau	278 554 884,00 €

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende est soumis au prélèvement forfaitaire unique prévu par l'article 200 A du Code général des impôts. Cette taxation forfaitaire au taux unique de 12,8 % est applicable de plein droit sauf option globale et expresse du contribuable pour le barème progressif. En cas d'option, le dividende est alors éligible à l'abattement de 40 % de l'article 158, 3-2° modifié du Code général des impôts.

L'Associée Unique prend acte qu'au titre des trois derniers exercices, les sommes suivantes ont été distribuées :

Exercice	Dividende global	Montant du dividende unitaire
31 décembre 2022	38 660 684 € ⁽¹⁾	1,81 €
31 décembre 2021	0,00 € ⁽¹⁾	0,00 €
31 décembre 2020	4 271 898,80€ ⁽¹⁾	0,92 €

⁽¹⁾ Soumis au prélèvement forfaitaire unique prévu par l'article 200 A du Code général des impôts ou, sur option globale, au barème progressif après l'abattement de 40% prévu par l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

TROISIEME DECISION

Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce

L'Associée Unique prend acte qu'aucune convention nouvelle visée à l'article L.227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

Renouvellement du mandat du Président

Le mandat du Président, Monsieur Joël Berkoukchi, arrive à échéance à l'issue des présentes décisions de l'Associée Unique.

L'Associée Unique décide de renouveler le mandat du Président, Monsieur Joël Berkoukchi, pour une durée de trois exercices arrivant à échéance à l'issue des décisions de l'Associée Unique appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

CINQUIEME DECISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal aux fins d'effectuer toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent acte sous seing privé qui a été signé par l'Associée Unique, la société **Galli Participations**, représentée par son Président, Madame Karine Stamens, pour servir et valoir ce que de droit.



Galli Participations,
Représentée par son Président,
Karine Stamens

SAFRAN AEROSYSTEMS

Société par actions simplifiée au capital de 213.594.940 euros
Siège social : 61 rue Pierre Curie – 78370 Plaisir
482 605 771 RCS Versailles

(la « **Société** »)

RAPPORT DE GESTION ETABLI AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Monsieur Joël Berkoukchi,

Président non associé de Safran Aerosystems SAS (la « Société ») a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2023, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 728,59 millions d'euros (M€), à comparer à 623,02 M€ pour l'exercice 2022.

Après impôt sur les bénéfices d'un montant de 13,3 M€, le résultat net de l'exercice 2023 se traduit par un bénéfice net comptable de 34,73 M€.

La Société fait actuellement l'objet d'un contrôle de l'administration fiscale sur les exercices 2020/21 (impôt sur les sociétés, crédit impôt recherche, TVA). Des débats contradictoires sont en cours sur des points de désaccord méthodologique : provision pour dépréciation de stocks, méthode d'allocation des management fees, calcul du Crédit impôt Recherche. Compte tenu du risque de redressement fiscal acté par une pré-notification de l'administration fiscale datée du 21 décembre 2023, une provision de 1,7 M€ a été comptabilisée en 2023. Le contrôle se poursuit en 2024.

Le contrôle fiscal de l'ex-entité SAFRAN AEROTECHNICS portant sur les exercices 2020, 2021 ainsi que sur le CIR 2019 a été soldé en 2023.

L'année 2023 a été marquée par les mêmes éléments observés qu'en 2022 : la guerre en Ukraine, une forte inflation (énergie, matières premières, salaires, transports, etc.), ainsi que des difficultés et des retards d'approvisionnement et, par conséquent, des difficultés à respecter les délais de livraisons.

La reprise du trafic aérien s'est accélérée dans la plupart des régions du monde, si bien que l'activité de la Société s'est renforcée mois après mois : les avionneurs et hélicoptéristes ont augmenté leurs cadences de production et les opérateurs ont accru leurs achats de matériels et prestations après-vente.

Dans ce contexte, les priorités de la Société ont été de recruter, de lutter contre les effets de l'inflation des coûts de production, de respecter les délais de livraison et d'investir dans la modernisation de l'appareil de production.

I. CRISE RUSSO-UKRAINIENNE

Le conflit Russo – Ukrainien qui a démarré le 24 février 2022 continue d'affecter en 2023 les activités de Safran Aerosystems.

Conformément aux sanctions européennes, américaines et britanniques à l'encontre de la Russie, Safran Aerosystems a suspendu en 2022 et jusqu'à nouvel ordre toutes les exportations et prestations de services vers la Russie et a arrêté l'activité de ses co-entreprises industrielles en Russie ainsi que toute activité vis à vis de ses partenaires russes

Les activités commerciales les plus impactées sont la fourniture d'équipements neufs et de services d'après-vente pour le programme régional Sukhoi SuperJet100, pour le programme Irkut MC21 et pour les programmes hélicoptères Kamov 62 et Kamov 226.

Les impacts de la crise russo-ukrainienne sur l'activité de Safran Aerosystems affectent l'ensemble du compte de résultat et du bilan (stocks, créances, acomptes reçus, etc ...).

Safran Aerosystems a conduit une analyse sur le risque de perte de valeur de ses actifs nets au regard du conflit russo-ukrainien.

Safran Aerosystems a notamment procédé à une analyse de son exposition à des programmes pour des clients russes qui a conduit à constater en 2023 dans les comptes sociaux une provision pour dépréciation de stocks pour 2,47 M€ et une dotation aux provisions pour dépréciation de ses créances pour 0,41 millions d'euros.

II. INFLATION ET HAUSSE DES PRIX DE L'ENERGIE

L'année 2023 a vu une envolée de l'inflation et une tension sur la chaîne d'approvisionnement.

Les impacts des hausses de coûts (énergies, matières premières, transports, salaires) sur le résultat opérationnel ont pu être contenus par une large répercussion de ces augmentations sur les prix de vente et par la maîtrise des frais généraux.

Afin de faire face aux problèmes d'approvisionnement, Safran Aerosystems a cherché à protéger la montée en cadence de sa production en constituant des stocks de sécurité.

Safran Aerosystems a accéléré son plan de réduction de la consommation énergétique débuté en 2022 afin de limiter les impacts de la flambée des prix de l'énergie et de contenir ses émissions de CO₂.

Par ailleurs, l'ensemble du personnel a été sensibilisé à prendre part, individuellement et collectivement, aux actions qui servent cet objectif.

III. PROJET D'ACQUISITION DE L'ACTIVITE « AEROSPACE & DEFENSE » DU GROUPE AIR LIQUIDE

Ce projet d'acquisition vise à compléter la gamme de produits « oxygène » de la Société en y adjoignant la branche complète d'activité détenue par la société Air Liquide Advanced Technologies (ALAT) relative au développement, la fabrication, la commercialisation et la maintenance de produits d'oxygène et d'azote pour les industries de la défense et de l'aéronautique. Cette activité est dénommée ADOS (Aerospace & Defense Oxygen Systems).

A cette fin, un « Master Share and Purchase Agreement » a été signé le 26 juillet 2023 entre ALAT et la Société. La finalisation de l'opération est prévue au premier trimestre 2024.

Voir section *Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice* ci-dessous.

IV. PROJET DE CESSION DES TITRES DE LA SOCIETE SOFEMA

Courant 2023, le groupe Safran a souhaité céder les participations qu'il détenait dans la société Sofema. A cette fin, un accord de cession a été conclu en décembre 2023 avec une cession effective au premier semestre 2024. La Société y a participé pour les 479 actions qu'elle détenait, soit 0,56% du capital de Sofema.

V. ABSORPTION DE LA HOLDING ZODIAC US CORP PAR LA HOLDING SAFRAN USA

Courant 2023, le groupe Safran a souhaité rationaliser l'organisation juridique de ses holdings aux Etats-Unis d'Amérique. La Société détenait 97,51% des actions de la holding Zodiac US Corp. Par un traité d'apport signé par la Société le 31 décembre 2023, celle-ci a apporté les actions de Zodiac US Corp à Safran USA, la société Zodiac US Corp ayant été par la suite absorbée par Safran USA. En rémunération de cet apport, la Société a obtenu 42,53% des actions de Safran USA. Il est prévu à terme que la Société distribue les actions de Safran USA à sa société mère Galli Participations (celle-ci étant détenue à 100% par Safran SA, qui détient également les 57,47% restant de Safran USA).

VI. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Le montant des frais bruts liés à la RTDI comptabilisés sur l'exercice se monte à 66,7 M€, à comparer à 67,4 M€ pour 2022. A noter que ces dépenses sont partiellement financées (Chiffre d'Affaires ou subventions) pour 23,6 M€.

2. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Nous attirons l'attention sur les événements suivants :

1. Héritage de la fusion des 6 entités juridiques françaises opérées en 2022, la Société a opéré en 2023 dans 6 environnements informatiques ERP différents. Afin d'optimiser ses flux, ses coûts et la solidité de ses systèmes, la Société s'est engagée dans un vaste plan de migration de ses systèmes vers un ERP unique, M3 Cloud Edition. Le premier lot de migration a eu lieu avec succès en novembre 2023 pour le site de Cognac et les fonctions centrales. Le deuxième lot de migration a eu lieu en mars 2024 pour le site de Caudebec lès Elbeuf, sans difficulté marquée. Les lots suivants sont prévus entre 2025 et 2026.
2. Un contrôle Urssaf portant sur les exercices 2021 à 2023 a été initié courant mars 2024.
3. Conformément aux termes du « Master Share and Purchase Agreement » signé en juillet 2023, la Société a acquis, le 29 février 2024, 100% des titres de la société Aerospace & Defense Oxygen Systems (ADOS) dont le siège social se situe à Sassenage (38) à laquelle Air Liquide Advanced Technologies avait préalablement apporté la branche d'activité concernée. L'acquisition de la propriété intellectuelle attachée à ladite activité (notamment les brevets et marques) a fait l'objet d'un accord séparé conclu entre Air Liquide SA (ALSA) et la Société.
4. Projet de cession des titres de la société Sofema : Courant 2023, le groupe Safran a souhaité céder les participations qu'il détenait dans la société Sofema. A cette fin, un accord de cession a été conclu en décembre 2023 cette cession ne sera effective qu'au premier semestre 2024. La Société y a participé pour les 479 actions qu'elle détenait, soit 0,56% du capital de Sofema.

3. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Pour l'exercice 2024, l'exposition nette de la Société à la parité €/€ (ventes en USD moins part des achats en euros) est garantie à la parité €/€ de 1.12 grâce aux couvertures de change du Groupe Safran.

Le chiffre d'affaires attendu pour 2024 à iso-périmètre devrait être en amélioration par rapport à celui constaté en 2023, notamment grâce à l'augmentation des cadences de production et des prix de vente contractuels.

4. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels clos au 31 décembre 2023 que nous soumettons à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour l'exercice précédent.

La Société n'a cédé aucune créance client en 2023.

La Société fait toujours partie du périmètre d'intégration fiscale Safran, intégré en 2020.

COMPTE DE RESULTAT

Notre chiffre d'affaires comparé à celui de 2022 est en augmentation, passant de 623 016 k€ à 728 586 k€.

Notre résultat d'exploitation ressort à 49 320 k€ à comparer à 39 951 k€ pour l'exercice précédent.

La participation des salariés est basée sur l'accord groupe Safran et s'élève à 4 406 k€.

BILAN

La majorité des investissements réalisés au cours de l'exercice permet de maintenir et moderniser notre parc immobilier et industriel, notamment pour tout ce qui concerne les installations techniques, les matériels et outillages.

Les stocks nets se montent à 205 M€ en fin d'exercice 23, présentant une hausse cohérente avec la variation du chiffre d'affaires.

Le poste clients passe de 189 M€ à 219 M€.

La situation de trésorerie est quasi nulle sur l'exercice.

Le capital de notre société s'élève à 213 594 940 €.

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels (le bilan, le compte de résultat et l'annexe) tels qu'ils vous sont présentés et nous proposons d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2023, comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2023	34 728 323,00 €
Report à nouveau	243 826 561,00 €
Bénéfice distribuable	278 554 884,00 €
Affectation	
- absence de versement de dividendes, donc	0,00 €
- inscription du solde en report à nouveau	278 554 884,00 €

La Société envisage, en 2024, d'apporter à Galli Participations ses titres de participation de la holding Safran USA (issus de l'opération décrite plus haut) au titre de l'article 115.2 du Code général de impôts pour une valeur totale d'environ 514 M€. Auquel cas la Société ne procéderait vraisemblablement pas à des distributions de dividendes.

Nous vous rappelons qu'au titre de l'exercice 2022, nous avons procédé au versement de dividendes totalisant 38 660 684 €. Pour mémoire, les trois exercices précédents, il avait été distribué les dividendes suivants :

Exercice	Dividende global	Montant du dividende unitaire
31 décembre 2022	38 660 684 € ⁽¹⁾	1,81 €
31 décembre 2021	0,00 € ⁽¹⁾	0,00 €
31 décembre 2020	4 271 898,80€ ⁽¹⁾	0,92 €

⁽¹⁾ Soumis au prélèvement forfaitaire unique prévu par l'article 200 A du Code général des impôts ou, sur option globale, au barème progressif après l'abattement de 40% prévu par l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

CHARGES ET/OU DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 101 636 €, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement (article 39-4 du CGI).

INFORMATIONS RELATIVES AUX DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS MENTIONNÉS À L'ARTICLE D. 441-6 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément à l'arrêté du 20 mars 2017 sur les délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

En euros	Article D. 441 I, 1° du Code de commerce: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D. 441 I, 2° du Code de commerce: Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement										
Nombre de factures concernées					2423					13 971
Montant cumulé des factures concernées TTC	863 086	39 225	215 200	337 196	1 454 708	17 153 464	8 839 590	6 642 985	45 329 912	77 965 951
Pourcentage du montant total TTC des factures reçues de l'exercice	0.15 %	0.01 %	0.04 %	0.06 %	0.26 %					
Pourcentage du montant total TTC des factures émises de l'exercice						2.10 %	1.08 %	0.81 %	5,54 %	9.53 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées										
Nombre de factures exclues	3 481									
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)	16 202 468									
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)										
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais Contractuels									

5. FILIALES ET PARTICIPATIONS

1. Activités des filiales de la Société et des sociétés contrôlées par elle (article L.233-6 alinéa 2 et R.225-102 du Code de commerce)

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires de l'exercice	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés sur l'exercice
				Brut	Net					
<i>en k devises</i>										
Filiales (plus de 50 % du capital détenu)										
Participation (10 % à 50 % du capital détenu)										
SAFRAN USA Inc (en K USD)	2 829 986	64 035	42,54	513 993	513 993			30 742	111 507	
OEM Defence Services SAS (EN Keuros)	100	3591	20	20	20			8 600	694	160
Safran Electrical and Pow er (en Keuros)	19 426	297 897	19,48	37 645	37 645			770 502	19 426	4 541

2. Prise(s) de participation significatives (article L.233-6 du Code de commerce)

Néant

3. Cession(s) de participation à l'effet de régulariser des participations croisées (article R.233-19 du Code de commerce)

Néant

4. Liste des succursales

Néant

5. Prise(s) de contrôle (article L.233-6 du Code de commerce)

Néant

6. SOCIETES CONTROLEES – ACTIONS D'AUTOCONTROLE – PARTICIPATIONS CROISEES

La liste des sociétés contrôlées par la Société (au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce) figure en annexe au bilan. Aucune de ces sociétés ne détient de participation dans la Société.

7. OPERATIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACHAT D' ACTIONS DE LA SOCIETE (Article L.225-184 du Code de commerce)

Néant

8. ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS AUX SALARIES ET/OU MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIETE (Article L.225-184 du Code de commerce)

Néant

9. RACHAT ET/OU CESSIION D' ACTIONS PROPRES PAR LA SOCIETE DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION DES SALARIES (Article L.225-211 alinéa 2 du Code de commerce)

Néant

10. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons qu'aucune convention visée par les dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé. Nous vous remercions, en application des dispositions précitées, d'en faire mention au registre de vos décisions.

11. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Mandat du Président

Le mandat du Président, Monsieur Joël BERKOUKCHI arrivera à échéance à l'issue des décisions de l'Associé Unique appelées à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023. En conséquence, il y a lieu de se prononcer sur son renouvellement éventuel.

Nous vous proposons de renouveler son mandat avec échéance à l'issue des décisions de l'Associé Unique appelées à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Mandat du commissaire aux comptes titulaire

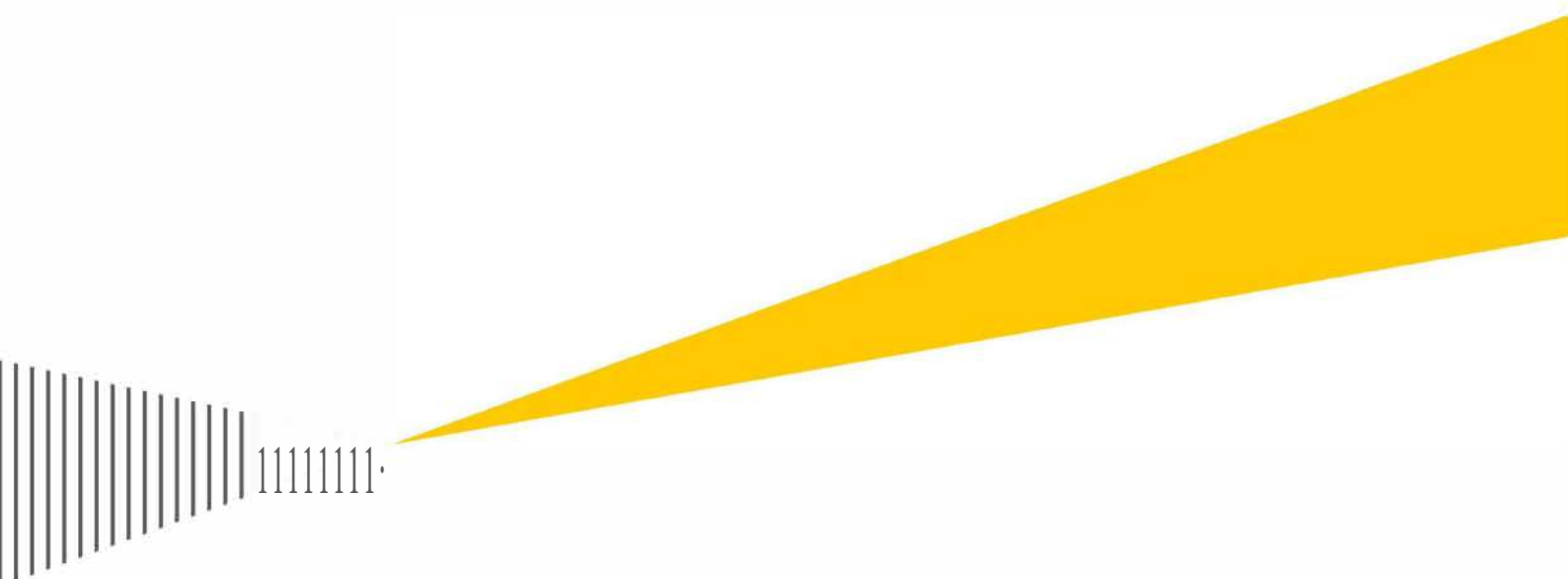
Le mandat de la société ERNST & YOUNG AUDIT arrivera à échéance à l'issue des décisions de l'Associé Unique appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028. En conséquence, il n'y a pas lieu de se prononcer sur son renouvellement.

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Plaisir,
Le 16 avril 2024,



Joël Berkoukchi,
Président



Safran Aerosystems

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Safran Aerosystems

Exercice clos le 31 decembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associe Unique de la societe Safran Aerosystems,

Opinion

En execution de la mission qui nous a ete confiee par decision de l'associe unique, nous avons effectue l'audit des comptes annuels de la societe Safran Aerosystems relatifs à l'exercice clos le 31 decembre 2023, tels qu'ils sont joints au present rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des regles et principes comptables fran;ais, reguliers et sinceres et donnent une image fidele du resultat des operations de l'exercice ecoule ainsi que de la situation financiere et du patrimoine de la societe a la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Referentiel d'audit

Nous avons effectue notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les elements que nous avons collectes sont suffisants et appropries pour fonder notre opinion.

Les responsabilites qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquees dans la partie « Responsabilites du commissaire aux comptes relatives a l'audit des comptes annuels » du present rapport.

■ Independance

Nous avons realise notre mission d'audit dans le respect des regles d'independance prevues par le Code de commerce et par le Code de deontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la periode du 1^{er} janvier 2023 a la date d'emission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L 821-53 et R 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons précédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Verifications spécifiques

Nous avons également précédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumule, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précise par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ ii apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Defense, le 3 mai 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'N. Mace'.

Nicolas Mace

A. ETATS FINANCIERS

Compte de resultat au 31 decembre 2023

(en milliers d'euros)	Note	31.12.2022	31.12.2023
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires	4.1	623 016	728 586
Production stockee		-26 178	10 388
Production immobilisee		0	0
Transfert de charge d'exploitation	4.2		
Reprises sur provisions et depreciations			
Amortissement et depreciation des immobilisations			
Depreciation de l'actif circulant		21 773	14 618
Provisions pour risques et charges			
Autres produits		68 787	60 271
Produits d'exploitation (1)		687 398	813 864
CHARGES D'EXPLOITATION			
Consommation de l'exercice en provenance de tiers			
Achats de marchandises		116	281
Variation des stocks (marchandises)		-1 434	573
Achats stockes d'approvisionnement		277 046	315 626
Matieres premieres			
Autres approvisionnements			
Variation des stocks d'approvisionnements		-21 243	-14 489
Achats de sous-traitance		26 956	26 956
Achats non stockes de matieres et fournitures		17 273	17 273
Services externes		86 631	108 901
Impots, taxes et versements assimilés		14 051	6 449
Charges de personnel			
Salaires et traitements		143 950	163 061
Charges sociales		62 002	81 004
Dotations aux amortissements, aux depreciations et aux provisions			
Amortissement et depreciation des immobilisations		16 496	16 905
Depreciation de l'actif circulant		1 263	8 668
Provisions pour risques et charges		22 943	27 951
Autres charges et produits financiers			
Autres charges		1 398	5 386
Charges d'exploitation (2)		647 447	764 544
Resultat d'exploitation (1) - (2)		39 951	49 320
Produits financiers		8 252	7 883
Charges financieres		1 249	1 593
Resultat financier	4.3	7 003	6 290
Resultat courant (avant impots)		46 954	55 610
Produits exceptionnels		23 760	515 840
Charges exceptionnelles		9 906	519 039
Resultat exceptionnel	4.4	13 854	-3 198
Participation / Interressement		5 293	4 406
Impots	4.5	16 709	13 278
Total des produits		719 409	1 337 587
Total des charges		680 603	1 302 858
Resultat net (profit)		38 806	34 728

Bilan au 31 decembre 2023

ACTIF	Note	31.12.2022	Actif brut	Amortissements et depreciations	31.12.2023
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Immobilisations incorporelles	3.1	21 041	49 643	28 384	21 259
Immobilisations corporelles	3.1	71114	291 620	216 822	74 798
Immobilisations financières	3.1	552 336	552 314		552 314
Titres de participations					
Autres immobilisations financières					
Actif immobilisé		644 490	893 577	245 206	648 371
Stocks et en-cours	3.2	183 617	228 587	23 931	204 656
Avances et acomptes versés sur commandes		3 750	2 600		2 600
Créances d'exploitation	3.3	188 600	228 197	8 925	219 272
Créances diverses	3.3	88 635	75 655		75 655
Disponibilités	3.4	850	1	0	1
Charges constatées d'avance	3.6	3 987	4 312		4 312
Actif circulant		469 438	539 352	32 856	506 496
Autres immobilisations financières	3.7				
Ecart de conversion - Actif	3.7	210	1 086		1 086
Total actif		1 114 139	1 434 015	278 062	1 155 953

PASSIF	Note	31.12.2022	31.12.2023
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Capital social	3.8	213 595	213 595
Autres éléments de capitaux propres	3.8	568 257	568 403
Résultat de l'exercice	3.8	38 806	34 728
Subventions d'investissements		377	377
Provisions réglementées		4 040	4 099
Capitaux propres		825 076	821 203
Avances et dettes conditionnées			
Autres fonds propres			0
Provisions pour risques et charges	3.9	52 015	69 784
Emprunts obligataire	3.10		
Dettes financières	3.10	347	378
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3.10	29 133	37 952
Dettes d'exploitation	3.10	172 935	207 489
Dettes diverses	3.10	21 927	11 429
Produits constatés d'avance	3.11	7 970	7 457
Dettes financières, d'exploitation et diverses		284 327	334 490
Ecart de conversion - Passif	3.12	4 736	261
Total passif		1 114 139	1 155 953

8. ANNEXE

La société est détenue de manière ultime par Safran SA, société cotée en continu sur le compartiment A du marché Eurolist d'Euronext Paris.

A ce titre, elle est intégrée dans les comptes consolidés publiés par : Safran SA, 2 Bid du General Martial Valin, 75724 PARIS CEDEX 15, SIREN : 562 082 909, ce qui exonère SAFRAN AEROSYSTEMS de publier ses propres comptes consolidés.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Sauf indication contraire, elles sont exprimées en milliers d'euros.

Dans la suite de ces notes annexes, la société SAFRAN AEROSYSTEMS sera dénommée « la Société ».

L'exercice clos le 31 décembre 2023 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice est de 1 155 953 k euros.

Le résultat net comptable de l'exercice est un bénéfice de 34 728 k euros.

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2023, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 728,57 millions d'euros (M€), à comparer à 623 millions d'euros pour l'exercice 2022.

Après impôt sur les bénéfices d'un montant de 13,3 M€, le résultat net de l'exercice 2023 se traduit par un bénéfice net comptable de 34,73 M€.

La Société fait actuellement l'objet d'un contrôle de l'administration fiscale sur les exercices 2020/21 (impôt sur les sociétés, crédit-impôt recherche, TVA). Des débats contradictoires sont en cours sur des points de désaccord méthodologique : provision pour dépréciation de stocks, méthode d'allocation des management fees, calcul du Crédit impôt Recherche. Compte tenu du risque de redressement fiscal acte par une pré-notification de l'administration fiscale datée du 21 décembre 2023, une provision de 1,7 M€ a été comptabilisée en 2023. Le contrôle se poursuit en 2024.

Le contrôle fiscal l'ex-entité SAFRAN AEROTECHNICS portant sur les exercices 2020, 2021 ainsi que sur le CIR 2019 a été solde en 2023.

L'année 2023 a été marquée par les mêmes éléments observés qu'en 2022 : la guerre en Ukraine, une forte inflation (énergie, matières premières, salaires, transports, ...), ainsi que des difficultés et des retards d'approvisionnement, et, par conséquent, des difficultés à respecter les délais de livraisons.

La reprise du trafic aérien s'est accélérée dans la plupart des régions du monde, si bien que l'activité de la Société s'est renforcée mois après mois : les aviateurs et hélicoptéristes ont augmenté leurs cadences de production et les opérateurs ont accru leurs achats de matériels et prestations après-vente.

Dans ce contexte, les priorités de la Société ont été de recruter, de lutter contre les effets de l'inflation des coûts de production, de respecter les délais de livraison et d'investir dans la modernisation de l'appareil de production.

1.1. Continuité d'exploitation et liquidités

La société utilise le système de centralisation de trésorerie du Groupe Safran lui permettant de gérer de façon optimale tant ses besoins que ses excédents de trésorerie.

Le Groupe dispose des liquidités suffisantes pour financer la poursuite de l'ensemble des activités de la société.

1.2. Plan d'adaptation

CRISE RUSSO-UKRAINIENNE

Le conflit Russo - Ukrainien qui a démarré le 24 février 2022 continue d'affecter en 2023 les activités de Safran Aerosystems.

Conformément aux sanctions européennes, américaines et britanniques à l'encontre de la Russie, Safran Aerosystems a suspendu en 2022 et jusqu'à nouvel ordre toutes les exportations et prestations de services vers la Russie et a arrêté l'activité de ses co-entreprises industrielles en Russie ainsi que toute activité vis à vis de ses partenaires russes.

Les activités commerciales les plus impactées sont la fourniture d'équipements neufs et de services d'après-vente pour le programme régional Sukhoi SuperJet100, pour le programme Irkut MC21 et pour les programmes hélicoptères Kamov 62 et Kamov 226.

Les impacts de la crise russo-ukrainienne sur l'activité de Safran Aerosystems affectent l'ensemble du compte de résultat et du bilan (stocks, créances, acomptes reçus, etc ...).

Safran Aerosystems a conduit une analyse sur le risque de perte de valeur de ses actifs nets au regard du conflit russo-ukrainien.

Safran Aerosystems a précédé à une analyse de son exposition à des programmes pour des clients russes qui a conduit à constater en 2023 une dépréciation de stocks pour 2,47 millions d'euros et une dépréciation de ses créances clients à hauteur de 1,6m€.

INFLATION ET HAUSSE DES PRIX DE L'ENERGIE

L'année 2023 a vu une envolée de l'inflation et une tension sur la chaîne d'approvisionnement.

Les impacts des hausses de coûts (énergies, matières premières, transports, salaires) sur le résultat opérationnel ont pu être contenus par une large repercussion de ces augmentations sur les prix de vente et par la maîtrise des frais généraux.

Afin de faire face aux problèmes d'approvisionnement, Safran Aerosystems a cherché à protéger la montée en cadence de sa production en constituant des stocks de sécurité.

Safran Aerosystems a accéléré son plan de réduction de la consommation énergétique débuté en 2022 afin de limiter les impacts de la flambée des prix de l'énergie et de contenir ses émissions de CO2.

Par ailleurs, l'ensemble du personnel a été sensibilisé à prendre part, individuellement et collectivement, aux actions qui servent cet objectif.

1.3. Acquisitions et cessions

PROJET D'ACQUISITION DEL'ACTIVITE « AEROSPACE & DEFENSE » DU GROUPE AIR LIQUIDE

Ce projet d'acquisition vise à compléter la gamme de produits « oxygène » de la Société en y adjoignant la branche complète d'activité détenue par la société Air Liquide Advanced Technologies (ALAT) relative au développement, la fabrication, la commercialisation et la maintenance de produits d'oxygène et d'azote pour les industries de la défense et de l'aéronautique. Cette activité est nommée ADOS (Aerospace & Defense Oxygen Systems).

À cette fin, un « Master Share and Purchase Agreement » a été signé le 26 juillet 2023 entre ALAT et la Société. La finalisation de l'opération est prévue au premier trimestre 2024.

Voir section *Evenements importants survenus depuis la clôture de l'exercice* ci-dessous.

PROJET DE CESSIION DES TITRES DE LA SOCIETE SOFEMA

Courant 2023, le groupe Safran a souhaité céder les participations qu'il détenait dans la société Sofema. À cette fin, un accord de cession a été conclu en décembre 2023 avec une cession effective au premier semestre 2024. La Société y a participé pour les 479 actions qu'elle détenait, soit 0,56% du capital de Sofema.

ABSORPTION DE LA HOLDING ZODIAC US CORP PAR LA HOLDING SAFRAN USA

Courant 2023, le groupe Safran a souhaité rationaliser l'organisation juridique de ses holdings aux États-Unis d'Amérique. La Société détenait 97,51% des actions de la holding Zodiac US Corp. Par un traité d'apport signé par la Société le 31 décembre 2023, celle-ci a apporté les actions de Zodiac US Corp à Safran USA, la société Zodiac US Corp ayant été par la suite absorbée par Safran USA. En rémunération de cet apport, la Société a obtenu 42,53% des actions de Safran USA. Il est prévu à terme que la Société distribue les actions de Safran USA à sa société mère Galli Participations (celle-ci étant détenue à 100% par Safran SA, qui détient également les 57,47% restant de Safran USA).

1.4. Depreciation des creances clients

La Société continue de suivre étroitement le risque clients pour sécuriser les encours déjà nés et futurs. Il est apporté une attention particulière aux compagnies aériennes et notamment à celles placées en procédure collective ou ayant annoncé des plans de restructuration.

Les créances et actifs présentant un risque ont été provisionnées pour un montant de 8 925 k€ au 31 décembre 2023.

2. FAITS MARQUANTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

- 1- Héritage de la fusion des 6 entités juridiques françaises opérées en 2022, la Société a opéré en 2023 dans 6 environnements informatiques ERP différents. Afin d'optimiser ses flux, ses coûts et la solidité de ses systèmes, la Société s'est engagée dans un vaste plan de migration de ses systèmes vers un ERP unique, M3 Cloud Edition. Le premier lot de migration a eu lieu avec succès en novembre 2023 pour le site de Cognac et les fonctions centrales. Le deuxième lot de migration a eu lieu en mars 2024 pour le site de Caudebec les Elbeuf, sans difficulté marquée. Les lots suivants sont prévus entre 2025 et 2026.

- 2- Un contrôle Urssaf portant sur les exercices 2021 à 2023 a été initié courant mars 2024.
- 3- Conformément aux termes du « Master Share and Purchase Agreement » signé en juillet 2023, la Société a acquis le 29 février 2024 100% des titres de la société Aerospace & Defense Oxygen Systems (ADOS) dont le siège social se situe à Sassenage (38) à laquelle Air Liquide Advanced Technologies avait préalablement apporté la branche d'activité concernée. L'acquisition de la propriété intellectuelle attachée à ladite activité (notamment les brevets et marques) a fait l'objet d'un accord séparé conclu entre Air Liquide SA (ALSA) et la Société.
- 4- Projet de cession des titres de la société Sofema : Courant 2023, le groupe Safran a souhaité céder les participations qu'il détenait dans la société Sofema. A cette fin, un accord de cession a été conclu en décembre 2023, cette cession ne sera effective qu'au premier semestre 2024. La Société y a participé pour les 479 actions qu'elle détenait, soit 0,56% du capital de Sofema.

3. PRINCIPES COMPTABLES

3.1. Règles et méthodes comptables

3.1.1. Référentielle/applicable

Les comptes sociaux au 31 décembre 2023 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon les dispositions du Plan Comptable Général tels que définis dans le règlement ANC 2014-03 (version consolidée au 1er janvier 2021).

Les recommandations et observations de l'ANC (y compris les mises à jour de l'année 2022) relatives à la prise en compte des conséquences de l'événement Covid-19 dans les comptes de la société ont été appliquées.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence pour fournir une image fidèle et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Sauf indication contraire, la méthode retenue pour la valorisation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

3.1.2. Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode n'est intervenu sur l'exercice.

3.2. Immobilisations incorporelles

Toutes les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

- Les brevets et licences sont amortis sur leur durée de protection juridique ou sur leur durée effective d'utilisation si elle est plus brève,
- Les logiciels d'application sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, augmenté des coûts de développement nécessaires à leur mise en œuvre. Ils sont amortis linéairement sur une durée de un à cinq ans,

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS

- les droits d'émission de gaz à effet de serre (CO₂) sont comptabilisés conformément à l'avis 2004 C du comité d'urgence et à la recommandation 2009-R.02 du 5 mars 2009 du CNC (le cas échéant).

Les dépenses de R&D sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été encourues.

Les fonds commerciaux ne font pas l'objet d'amortissement, leur durée d'utilisation est considérée comme indéfinie.

Ils font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

3.3. Immobilisations corporelles

Conformément à la réglementation comptable (réglement 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable), à partir du 1er janvier 2005, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le coût d'acquisition est constitué notamment du prix d'achat, des frais accessoires et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les immobilisations acquises en devises étrangères sont converties au cours du jour de l'opération.

Les immobilisations produites par l'entreprise sont évaluées à leur prix de revient de production.

Suite à l'application du règlement CRC 04-06, la Société a été amenée à appliquer la méthode par composants sur certains actifs (définir les types d'actifs concernés - immeubles, usines ...).

Les intérêts sur emprunts encourus pendant la période de développement et de construction ne sont pas incorporés au coût de revient des immobilisations concernées.

3.3.1. Amortissements

Les principales durées d'utilisation sont :

Constructions	20 à 40 ans
Installations techniques, matériel et outillage	Entre 3 à 10 ans
Installations et agencements	10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Matériel de transport	4 à 5 ans
Matériel et Mobilier de bureau	5 à 7 ans

La méthode d'amortissement retenue est le linéaire.

3.3.2. Depreciations

Si à la clôture des comptes, il existe un indice de perte de valeur, la société effectue un test de dépréciation. Les indices retenus sont d'ordre externe comme des événements ou des modifications d'environnement de marché intervenus au cours de l'exercice ou qui surviendront dans un proche avenir et ayant un effet négatif sur l'entité ou d'ordre interne comme l'obsolescence ou des changements importants dans le mode d'utilisation du bien.

Une dépréciation est comptabilisée en compte de résultat lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, la valeur actuelle étant la plus élevée entre la valeur venale et la valeur d'usage.

La valeur venale est définie comme le montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

La valeur d'usage est estimée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux de référence qui reflète le coût moyen pondéré du capital pour la Société.

3.4. Immobilisations financières

Elles sont évaluées à leur prix d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation des titres de participation doit être comptabilisée pour le montant de la différence.

La valeur d'inventaire des titres est appréciée soit :

- en fonction du cours de bourse moyen du dernier mois précédent la clôture, pour les participations cotées,
- en fonction de la quote-part de situation nette corrigée, le cas échéant, des plus-values latentes significatives nettes des impôts correspondants,
- en fonction de la valeur intrinsèque des fonds propres, correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus (valeur d'entreprise), diminuée, le cas échéant, de l'endettement.

Les prêts et autres immobilisations financières font l'objet de provisions si leur caractère recouvrable est incertain.

3.5. Stocks et travaux en cours

3.5.1. Valeurs brutes

Les stocks et les en-cours sont valorisés au coût de revient (coût d'acquisition ou de production), ou à la valeur probable de réalisation si celle-ci est inférieure. Aucun frais financier n'est inclus dans la valorisation.

Le coût de revient est déterminé sur la base d'une capacité normale de production, excluant ainsi l'effet potentiel d'une sous-activité.

3.5.2. Depreciations

Les stocks ayant une valeur de marché inférieure à leur valeur comptable sont dépréciés dans une fourchette de 45% à 90% selon les quantités en excédent par rapport à des critères de consommations passées et des prévisions de consommations futures.

3.6. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée sur les créances lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nominale.

Cette provision est déterminée d'une part au cas par cas pour les clients présentant un risque identifié (défaut de paiement à l'échéance, procédure de redressement judiciaire) d'autre part de façon statistique sur les soldes présentant une forte ancienneté à savoir: 100% des soldes antérieurs à 2 ans, 75% des soldes antérieurs à plus d'un an et moins de deux ans.

Les dettes et créances en devises sont converties au cours en vigueur au 31 décembre.

La procédure du groupe SAFRAN est appliquée :

- Pas de comptabilité de couverture.
- Les ventes et achats en USD comptabilisés à un cours garanti ont été rétablis à un cours moyen mensuel.
- Les produits d'exploitation sont couverts naturellement par les charges d'exploitation (auto-couverture).
- Les dettes et créances en devises comptabilisées au cours garanti, sont rétablies au cours de clôture en vigueur au 31 décembre.
- L'écart de change (Cours garanti vs cours de clôture) est comptabilisé dans le compte courant garantie de change intragroupe.

3.7. Disponibilités

Les disponibilités sont constituées essentiellement des comptes bancaires créditeurs détenus par la Société.

Les liquidités ou exigibilités en monnaies étrangères existant à la clôture des comptes sont converties au cours en vigueur au 31 décembre.

Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés en résultat financier.

3.8. Valeurs mobilières de placement

Pour les VMP, les règles d'évaluation suivantes s'appliquent:

- La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires,
- Lorsque la valeur d'inventaire correspondant au cours de clôture à valeur d'utilité / valeur probable de négociation est inférieure à la valeur brute comptable une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Au 31/12/2023 aucune Valeur mobilière de placement n'est comptabilisée.

3.9. Compte Courant Safran SA

Dans le cadre de la centralisation de la trésorerie du Groupe, la société Safran a mis en place une convention de gestion de trésorerie permettant la création d'un compte courant financier entre la Société et la société Safran.

3.10. Provisions réglementées

Les majorations des taux d'amortissement courants autorisées par l'administration fiscale dans un but d'incitation à l'investissement et pratiquées sur les immobilisations incorporelles et/ou corporelles sont considérées comme amortissements dérogatoires et font l'objet d'une provision réglementée figurant dans les capitaux propres.

3.11. Provisions pour risques et charges

Une provision est constatée dès lors qu'il existe une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie.

Les provisions pour risques et charges suivent les règles de constitution suivantes :

- Les provisions pour risques sont constituées en fonction du risque connu à la date d'arrêt des comptes du présent exercice comptable.

Elles correspondent aux montants des dommages réclamés ou estimés compte tenu du déroulement des procédures et des avis des avocats de la société.

- Les provisions pour charges correspondent principalement aux :

- Coûts de réaménagement des sites à effectuer pour répondre aux obligations de remise en état des lieux d'exploitation telles que définies par les arrêtés préfectoraux,
- Retraites et autres avantages assimilés (voir note ci-dessous),
- Provisions pour garanties de fonctionnement (voir note ci-dessous),
- Provisions pour pénalités clients liées notamment aux retards de livraison.

3.11.1. Garanties de fonctionnement

Elles sont constituées pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre des garanties notamment de fonctionnement et de performance sur les livraisons de moteurs et d'équipements. Elles couvrent généralement quatre ans de fonctionnement selon le type de matériels livrés. Ces provisions sont, selon les cas, déterminées sur la base de dossiers techniques ou sur une base statistique, notamment en fonction de pièces retournées sous garantie.

3.11.2. Pertes sur engagement de livraisons

Dans le cadre des contrats de vente de série, une provision pour pertes sur engagement de livraisons est comptabilisée dès lors que :

- Il existe une probabilité forte qu'un contrat se révèle déficitaire (contrat dont les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat) ;
- Le contrat, signé avant la date de clôture, est générateur d'obligations pour la société, sous forme de livraison de biens, de prestations de services ou à défaut sous forme de versement d'indemnités de rupture ;
- L'obligation de la société peut être estimée de manière fiable.

Les coûts inévitables faisant l'objet de la provision représentent le montant le plus faible du coût net d'exécution du contrat (i.e. la perte prévue sur le contrat) et du coût découlant du défaut d'exécution du contrat (par exemple, coût de sortie en cas de rupture anticipée).

Pour les contrats déficitaires faisant l'objet d'engagements fermes, les pertes sur engagement de livraisons sont imputées en priorité en dépréciation des en-cours pour la part de production déjà réalisée, et comptabilisées en provisions pour le complément.

Une provision pour pertes sur engagement de livraison a été comptabilisée sur l'exercice au titre du contrat Collins pour 774K€.

3.11.3. Retraites et engagements assimilés

La société supporte différents engagements au titre de régimes de retraite et assimilés à prestations définies, dont les plus significatifs sont décrits ci-dessous :

- Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière supportées par la société au titre de la convention collective des industries métallurgiques et connexes ou d'accords d'entreprise sont provisionnés.
- Le personnel cadre bénéficie par ailleurs, selon les tranches d'âge, d'un régime complémentaire à cotisations définies.

Ces engagements sont évalués et comptabilisés selon la recommandation n° 2013-02 de l'ANC modifiée le 5 novembre 2021 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

La société a retenu comme méthode celle introduite par l'IFRIC IC (Dorenavant, la dette sera étalée de façon linéaire uniquement sur les dernières années correspondant à la borne inférieure du palier de droits atteint par le bénéficiaire au moment de son départ à la retraite ou à partir de la date d'embauche si la période d'activité avant la retraite est inférieure).

L'évaluation actuarielle de l'ensemble des régimes à prestations définies est confiée à un actuair indépendant.

Le cas échéant, l'effet de changement dans les hypothèses actuarielles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière et retraite différentielle) est étalé sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés, conformément à la méthode dite du «corridor». Les éléments non provisionnés (écarts actuariels et coût des services passés non reconnus, le cas échéant) sont comptabilisés hors bilan.

L'ensemble des éléments constitutifs de la charge nette de période (coût des services rendus, amortissement des écarts actuariels, effets des modifications de régime, coût financier, produit de rendement des actifs de couverture) est présenté en compte de résultat.

La loi 2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la Sécurité Sociale pour 2023 a modifié le cadre institutionnel de la réforme des retraites en changeant les conditions d'exercice des droits (recul de l'âge de départ et allongement des cotisations) résultant des régimes de retraite.

Les mesures issues de la réforme constituent une modification de régime au sens de la recommandation 2013-02 de l'ANC. L'impact de cette mise à jour est enregistré directement au compte de résultat, en coût des services passés conformément à la méthode retenue de la recommandation 2013-02 en tout point conforme à IAS 19 applicable actuellement.

3.12. Autres fonds propres (type: Avances remboursables)

La société reçoit des financements publics pour le développement de projets aéronautiques ou de défense (le cas échéant), sous forme d'avances remboursables. Le remboursement de ces avances est basé sur le produit des ventes futures de moteurs ou d'équipements.

Les avances remboursables sont traitées comme des ressources de financement comptabilisées au passif du bilan dans la rubrique « dettes financières ». Elles sont évaluées et comptabilisées à leur valeur historique déduite des remboursements déjà réalisés.

Safran Aerosystems n'a plus aucun financement public de ce type à son bilan au 31 décembre 2023.

3.13. Operations en devises

Les ventes et les achats libellés en devises étrangères sont convertis en euro au cours moyen du mois de la transaction. Dans le cas où la devise fait l'objet d'une couverture par la société Safran, le cours couvert, est appliqué à l'excédent du chiffre d'affaires sur les achats. Par ailleurs, les acomptes versés et reçus, les produits et charges constatés d'avance ainsi que les concessions payées d'avance sont valorisés au cours couvert de l'année d'encaissement.

A la date de clôture :

- Pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran :
 - Les créances clients et les dettes fournisseurs sont converties au cours de clôture, sans incidence sur le compte de résultat,
 - L'écart éventuel entre le cours couvert de la date de transaction et le cours couvert de la date de l'encaissement, appliqué à la position nette clients / fournisseurs en devise, est comptabilisé en chiffre d'affaires
- Pour les devises ne faisant pas l'objet d'une couverture par Safran, l'incidence des revalorisations des dettes et créances est inscrite en écart de conversion actif ou passif et, le cas échéant, une provision pour pertes de change est comptabilisée.
- Les provisions en devise sont valorisées au cours de clôture. L'écart de change est comptabilisé en résultat d'exploitation.
- La composante en devise des provisions pour perte à terminaison et/ou d'engagement de livraisons en euro, est valorisée au cours couvert de l'année de réalisation de la perte, pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran.

3.14. Contrats long terme

La Société comptabilise certains de ses contrats au moyen de la méthode de l'avancement, en constatant les produits au fur et à mesure de la progression de l'exécution d'un contrat, sur la base des coûts engagés.

Cette méthode nécessite une correcte estimation des dépenses à terminaison évaluées sur la base des prévisions de flux de trésorerie futurs qui tiennent compte des obligations et indices contractuels ainsi que d'autres paramètres internes au contrat retenus en utilisant des données historiques et/ou prévisionnelles. Cette méthode nécessite également une correcte estimation du degré d'avancement de la réalisation.

Les travaux en cours sont évalués au coût de production, c'est à dire le coût direct des matières premières, de la main-d'œuvre de production et des achats de sous-traitance consommés dans le cycle de production, augmenté d'une quote-part de frais généraux industriels dont les frais d'approvisionnement et d'achat.

Le coût des ventes est constaté en appliquant le degré d'avancement aux coûts estimés à terminaison (hors provisions pour risques programmés). L'écart entre les coûts comptabilisés et les coûts constatés en sortie d'en cours est porté en travaux en cours s'il est positif, ou en charges à payer s'il est négatif.

Les provisions pour pénalités et/ou garanties sont constatées dans les comptes de provisions pour risques et charges en appliquant le pourcentage d'avancement aux montants à terminaison de ces provisions.

Lorsqu'il devient probable que le total des coûts du contrat nécessaire afin de couvrir les risques et obligations de la Société est supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est comptabilisée en dépréciation d'en-cours en premier lieu et/ou en provision pour pertes à terminaison ou d'engagement de livraison si le montant de la perte attendue est supérieur aux en-cours comptabilisés à l'actif du bilan de la Société à la date de clôture de l'exercice.

3.15. Note sur les aspects environnementaux

NEANT

3.16. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires reconnu par la société est essentiellement relatif à :

- Des contrats considérés à long terme dont la comptabilisation est réalisée au moyen de la méthode de l'avancement (voir 2.14).

Le chiffre d'affaires reconnu par la Société au cours de l'exercice comptable correspond à la progression du degré d'avancement des contrats concernés sur laquelle est appliquée l'estimation à terminaison des revenus de la Société sur ces contrats.

- Des ventes de biens et de services.

Dans ce cas, le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront à la Société, lorsqu'il peut être évalué de façon fiable et lorsque la Société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété des biens et des services.

3.17. Resultat exceptionnel

La définition du résultat exceptionnel retenue est celle qui résulte de l'application du Plan Comptable Général défini au règlement ANC N° 2016-07 du 4 novembre 2016.

Le résultat exceptionnel comprend notamment les plus-values ou moins-values de cessions d'éléments de l'actif immobilisé.

3.18. /impôts sur les bénéfices et intégration fiscale/

La Société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par Safran SA, société immatriculée en France à Paris sous le RCS 562 082 909 depuis le 1^{er} janvier 2005.

La convention d'intégration fiscale conclue entre la Société et la société Safran prévoit que la Société comptabilise la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et que la société Safran enregistre le solde de l'impôt du au titre du résultat fiscal d'ensemble.

4. NOTES SUR LE BILAN

4.1. Immobilisations incorporel/es, corporelles et financières

Valeurs brutes

	31.12.2022	Acquisitions, apports, creation, augmentation	Reclassement	Cessions, scissions, dirrination	31.12.2023
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Frais de recherche et de développement	132				132
Concessions et droits sirrilaires	0				0
Fonds de comrerce et droit au bail	18 755	924			19 679
Autres irrrobilisations incorporelles	28 383	470	285	12	29 124
Immobilisations incorporelles en cours	1 230	194	-717		708
Avances et acomptes	0				0
Immobilisations incorporelles	48 500	1 588	-432	12	49 643
Terrains	5 916	550			6 466
Constructions	71 630	1 785	1 818	170	75 062
Installations, materiel, outillages	140 687	3 566	4 210	993	147 470
Autres irrrobilisations corporelles	43 210	2 737	2 708	2 239	46 416
Immobilisations corporelles en cours	13 883	10 627	-8 304		16 206
Avances et acomptes	0				0
Immobilisations corpore lies	275 326	19 264	432	3 403	291 619
Participations financières	551 661	513 993		513 993	551 661
Creances rattachees à des participations	6				6
Autres irrrobilisations financières	668			22	646
Immobilisations financières	552 336	513 993	0	514 015	552 314

Amortissements

	31.12.2022	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2023
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Frais de recherche et de développement	132					132
C.Oncessions et droits similaires	0					0
Fonds de commerce et droit au bail	0					0
Autres immobilisations incorporelles	27 326	938			12	28 252
Immobilisations incorporelles en cours	0					0
Avances et acomptes	0					0
Immobilisations Incorporelles	27 459	938	0	0	12	28 384
Terrains	1					1
C.Ostructions	52 095	3 103			149	55 050
Installations, matériel, outillages	119 879	9 780			967	128 691
Autres immobilisations corporelles	32 239	3 084			2 242	33 081
Immobilisations corporelles en cours	0					0
Avances et acomptes	0					0
Immobilisations corporelles	204 213	15 967	0	0	3 358	216 822

Depreciations

Aucune dépréciation des immobilisations financières n'a été constatée sur l'exercice 2023

Tableau des filiales et participations

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (en%)	Valeur Coûtable des titres détenus		Primes, avances consenties et non encore remboursées	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires de l'exercice	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés sur l'exercice
				Brut	Net					
<i>en devises</i>										
Régionales (plus de 50 % du capital détenu)										
Participation (10 % - 50 % du capital détenu)										
SAFRAN USA Inc (en K USD)	2 829 986	64 035	42,54	513 993	513 993			30 742	11 150	
0811 Defence Services SAS (EN Keuros)	100	3 591	20	20	20			8 600	694	160
Safran Electrical and Power (en Keuros)	19 426	297 897	19,48	37 645	37 645			770 502	19 426	4 541

4.2. Stocks et en-cours

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022			31.12.2023		
	Brut	Depréciations	Net	Brut	Depréciations	Net
Matières premières et aérovisionnements	104 356	-11 941	92 415	112 151	-12 929	99 221
Produits finis	66 888	-8 716	58 172	61 225	-9 021	52 204
En-cours de production	32 947	-27	32 920	55 211	-1 981	53 231
Marchandises	110		110			
Total	204 302	-20 685	183 617	228 587	-23 931	204 656

4.3. Creances

Au 31 decembre 2023, les creances se repartissent comme suit:

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut au 31.12.2023	< 1 an	> 1 an à 5 ans	+ 5 ans
Avances et acorptes vers-es sur commandes en cours	2 600	2 600		
0-eances clients et corrpptes rattaches	228 197	226 873	1 324	
0-eances fiscales et sociales	75 655	75 655		
Autres creances d'exploitation				
Creances d'exploitation	306 452	305 128	1 324	0
0-eances diverses				
Charges constatees d'avance	4 312	4 312		
Ecart de conversion actif	1 086	1 086		
Creances dlverses	5 398	5 398	0	0
Depreciations	(8 925)	(8 925)		
Total	302 925	301 601	1 324	0

4.4. Valeurs mobilieres de placement et disponibilites

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023
Valeurs mobilieres de placement	0	0
Disponibilites	850	1
Valeur mobilieres de placement et disponibilites	850	1

Produits à recevoir

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023
0-eances rattachees à des participations		
Autres immobilisations financieres		
Creances d'exploitation	29 955	21 465
Autres creances		
Total	29 955	21 465

4.5. Charges constatees d'avances

Les charges constatees d'avance au 31 decembre N sont de 4 312 K€.

4.6. Ecart de conversion actif et primes de remboursement des emprunts

Les ecarts de conversion actif representent 1 086 K€ au 31 decembre 2023.

4.7. Capitaux propres

Categorie de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	0-ées pendant l'exercice	Rerrbourses pendant l'exercice	
Actions ordinaires	21359494			10
Actions de présence				

(en milliers d'euros)	31.12.2022	Changement de méthode ¹	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	31.12.2023
Capital social	213 595					213 595
Autres éléments de capitaux propres	0					-
Primes d'émission de fusion, d'apport	303 217					303 217
Écarts de réévaluation	0					-
Reserve légale	21 359					21 359
Reserves indisponibles	0					-
Reserve statutaire et contractuelle	0					-
Reserves réglementées	0					-
Autres réserves	0					-
Report à nouveau	243 681		38 806		38 661 **	243 826
Accounté sur dividendes	0					-
Subventions d'investissements	377					377
Provisions réglementées	4 040			59		4 099
Résultat de l'exercice	38 806		-38 806	34 728		34 728
Total	825 076		0	34 787	38 661	821 202

4.8. Provisions réglementées et provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31.12.2022	Changement de méthode	Dotations	Reprises		31.12.2023
				sans objet	avec utilisation	
Amortissements dérogatoires	3 931		1 509	1 450		3 990
Autres provisions réglementées	109					109
Total provisions réglementées						-
Total provisions réglementées	4 040		1 509	1 450	-	4 099
Garanies de fonctionnement	0					-
Garanies financières	7 974		4 262		2 565	9 671
Prestations à fournir	0					-
Engagements de retraite et assimilés	26 797		2 803		1 952	27 647
Contrats commerciaux et créances à long terme	0					-
Pertes à terminaison et pertes en carnet	0					-
Litiges	2 429		1 043	822	837	1 813
Autres	14 815		22 443	4 651	1 955	30 653
Total provisions pour risques et charges	52 015		30 551	5 472	7 310	69 784
Résultat d'exploitation			27 951	5 472	7 310	
Résultat financier			900			
Résultat exceptionnel			3 209	1 450	0	
Total			32 059	6 922	7 310	

4.9. Engagements de retraite et assimilés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023
Taux d'actualisation	3,70%	3,20%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de rendement des actifs	3,70%	3,20%
Taux d'augmentation des salaires	Table par âge	Table par âge
Age probable de départ personnel cadre	64	Age taux plein
Age probable de départ personnel non cadre	62	Age taux plein
Table de mortalité utilisée	TGH/F05	TGH/F05

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023	Régimes de retraites à prestations définies	Indemnité de départ à la retraite
Valeur actualisée de l'obligation	(22 589)	(27 380)	0	(27 380)
Valeur de rcherche des actifs de couverture	0	0	0	0
Droits accumulés supérieurs/(inférieurs) aux actifs de couverture	(22 589)	(27 380)	0	(27 380)
Écarts actuariels et coût des services passés non comptabilisés au bilan	(2 096)	1 411	0	1 411
Engagements provisionnés au bilan	(24 685)	(25 969)	0	(25 969)
Coût des services rendus	2 347	1 439	0	1 439
Coût financier	293	775	0	775
Arrondissement des écarts actuariels	241	17	0	17
Événements spéciaux	0	0	0	0
Charge	2 880	2 231	0	2 231
Rendement attendu des actifs de couverture	0	0	0	0
Prestations payées	(1 450)	(947)	0	(947)
Variation de provision - dotation (reprise)	1 431	1 284	0	1 284

Regimes de retraite à prestations définies

Sans objet

Indemnités de départ à la retraite

Sont inclus dans cette rubrique, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière légales et des majorations de ces indemnités prévues dans la Convention Collective de la Métallurgie.

4.10. Dettes financières, dettes d'exploitation et dettes diverses

<i>(en milliers d'euros)</i>	Bruts au 31.12.2023	A 1 an ou plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Errprunt obligataire				
Errprunts et dettes auprès des établissements de crédit	57	57		
Billets non garantie de trésorerie				
Errprunts et dettes financières divers	322		322	
Depôts et cautionnements reçus				
Autres emprunts et dettes assimilés				
Dettes rattachées à des participations				
Intérêts courus				
Dettes financières	378	57	322	0
Avances et acomptes reçus sur des encours	37952	37952		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	83 015	83 015		0
Dettes fiscales et sociales	123 764	123 764		
Autres dettes d'exploitation	11429	11 429		
Dettes d'exploitation	256161	256161	0	0
Dettes sur irrégularités et comptes rattachés	709	709		
Ecart de conversion passif	261			
Dettes financières, d'exploitations et diverses	970	709	0	0
Acomptes constatés d'avance	7457	7 457		
Total	264966	264 384	322	0

4.11. Charges à payer

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023
Dettes financières (intérêts courus)		
dettes fournisseurs et comptes rattachés	67 553	61171
Dettes sociales	51 769	59 204
Dettes fiscales	4 799	1 531
Autres dettes		
Total	124 121	121 906

4.12. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance au 31 décembre 2023 sont de 7 457 K€ contre 7 970 K€ en 2022. Ils concernent le retraitement du chiffre d'affaires à l'avancement et des incoterms. La variation provient essentiellement du retraitement lié aux incoterms.

4.13. Écarts de conversion passif

Les écarts de conversion passif représentent 261 K€ au 31 décembre 2023.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.14. Chiffre d'affaires

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023
Freniere rronte, produits et prestations associes		
Vente d'equiperrnts de defense et securite	541 987	643 007
Services	55033	62 223
Ventes d'etudes	25 995	23 357
Autres		
Total	623 016	728 586

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023
France	358 581	396 778
Export	264 435	331 808
Total	623 016	728 586

4.15. Transfert de charges

Il n'y a pas de transferts de charge durant l'exercice 2023.

4.16. Resu/tat financier

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.22	31.12.2023
Dividendes re9us et autres produits de participation	7 719	4 701
Interets et produits assiniles	310	1 065
Depreciations des titres de participation		
Autres reprises de provisions financieres	0	259
Differences positives de change	223	1 857
Produits financiers	8 252	7 883
Depreciations des titres de participation		
Autres dotations aux provisions financieres	313	900
Interets et charges assiniles	301	16
Differences negatives de change	635	677
Charges financieres	1 249	1 593
Resultat financier	7 003	6 290

4. 17. Resultat exceptionnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023
Reprises exceptionnelles sur provisions réglementées	1 316	1 450
A-oduits sur opérations de gestion	2 853	397
A-oduits sur opérations en capital	19 590	513 993
Dotations exceptionnelles sur provisions réglementées	-511	-3 209
Charges sur opérations de gestion	-331	-1 792
Charges sur opérations en capital	-8 939	-514 038
Autres		
Resultat exceptionnel	13 978	-3198

La société a précédé à l'échange de ses titres de la société Zodiac US Corp. contre des titres de la société Safran USA en date du 31 décembre 2023.

L'échange a été réalisé à la parité soit un total 513 993 K€.

Les produits et charges sur opérations en capital correspondent à la valeur nette comptable des titres de la société Zodiac US Corp. ainsi qu'à leur valeur d'échange.

Le résultat de cette opération est nul.

4. 18. Impot sur les benefices

<i>(en milliers d'euros)</i>	Resultat avant impot	Impotd0	Resultat net
Courant	53 475	16 374	37101
Exceptionnel	-3198	-826	-2 372
0-edite d'impôts, avoirs fiscaux ..	-2 271	-2 271	0
Total	48 006	13 278	34 728
Taux d'impot	26%		

4.19. Accroissement et allègements de la dette future d'impôt

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2023
NATURE DES DIFFÉRENCES TEMPORAIRES	
ACCROISSEMENTS	
Provisions réglementées	4 099
Autres	
...	
Écarts latents de taux de change	
Total	4 099
ACCROISSEMENT DE LA BASE FUTURE D'IMPOTS	
ALLEGEMENTS	
Charges non déductibles de l'année de comptabilisation	
Contributions fiscales et parafiscales (ORGANIC)	802
Provision non déductible pour dépréciation de stocks	5 169
Provisions pour engagements de retraites et assimilés	2 231
Provision pour taxe sur les véhicules	46
Participation	4 406
Provision non déductible pour dépréciation des clients	4 193
Provision congés payés	21 077
Écarts de change latents	
Total	37 923
ALLEGEMENT DE LA BASE FUTURE D'IMPOTS	
Deficit reportable	
Arrortissements réputés différés	
Total	0

5. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

5.1. Engagements hors bilan et passifs éventuels

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
	Total	Total			
Garanties de restitutions d'acompte					
Garanties de bonne fin / exécution	16 190	13 046	13 046		
Garanties de dispenses de garanties			-		
Engagement donné de location	5 889	2 165	2 165		
Engagement donné aux fournisseurs d'immobilisation	275	45	45		
Autres engagements donnés	40 558	25 921	25 921		
Total engagements donnés	62 912	41 177	41 177		
Garantie de restitutions d'acompte			-		
Garanties de bonne fin / exécution			-		
Garanties de dispenses de garanties			-		
Autres engagements reçus	342	903	903		
Total engagements reçus	342	903	903		

Au 31/12/2023 la valeur des autres engagements donnés représente la valeur des engagements donnés aux fournisseurs de matières premières et d'énergie, par la société SAFRAN AEROSYSTEMS.

5.1.1. Instruments financiers et de couverture

Dans le cadre de la convention de trésorerie conclue entre la Société et Safran S.A., une couverture de change est accordée par Safran S.A. à la Société par laquelle Safran S.A. s'engage à acheter ou vendre les excédents ou besoins nets en devises de la Société à des cours couverts annuels. Ces cours couverts sont des cours « au pire » et Safran S.A. s'engage à reverser à la Société tout gain éventuel entre les cours couverts communiqués et les cours effectivement réalisés en fonction des volumes nets de devises traités. Ces gains sont reversés au moins une fois par an.

Au cours de l'exercice 2023, le principal cours couvert dont a bénéficié la Société de la part de Safran S.A. a été le suivant :

-1 EUR : 1,14 USD

5.1.2. Autres engagements financiers donnés ou reçus

Les Garanties de bonne fin sont essentiellement des cautions bancaires.

5.2. Effectif moyen

	31.12.2022	31.12.2023
Ingenieurs et cadres	1 036	1 141
Techniciens, Administratifs et Agents de maîtrise	953	1 001
Ouvriers	851	925
Effectif salarié	2840	3067
Personnel mis à disposition	189	281
Effectif total	3029	3348

5.3. Engagements en matière d'achat d'énergie

Dans le cadre du PNAQ 3 (2013-2020), la société SAFRAN AEROSYSTEMS bénéficie d'une attribution gratuite de quotas de CO2 au titre de 2023 qui représente un montant de 3,3 M€

5.4. Honoraires des commissaires aux comptes

Au titre de la mission de contrôle légal des comptes : 325 k€

5.5. Activité en matière de recherche et développement

Le montant des frais bruts liés à la RTDI comptabilisés sur l'exercice se monte à 66,7 M€, à comparer à 67,4 M€ pour 2022. À noter que ces dépenses sont partiellement financées (Chiffre d'Affaires ou subventions) pour 23,6 M€.

5.6 Transactions avec parties liées

Les transactions entre les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché ; à ce titre, elles ne nécessitent pas d'informations complémentaires visées à l'article R.123-198 11° du Code de Commerce.